

PAUL CUGNON

UN COIN DU LUXEMBOURG

FORRIERES

Tourisme – Histoire – Archéologie – Folklore

Préface de M. René LECOMTE

Commissaire d'arrondissement à Marche-en-Famenne

En souvenir de mes Parents
et de tous ceux qui, comme eux,
reposent en cette bonne terre
Luxembourgeoise.

Tous droits réservés

4^{ème} Edition

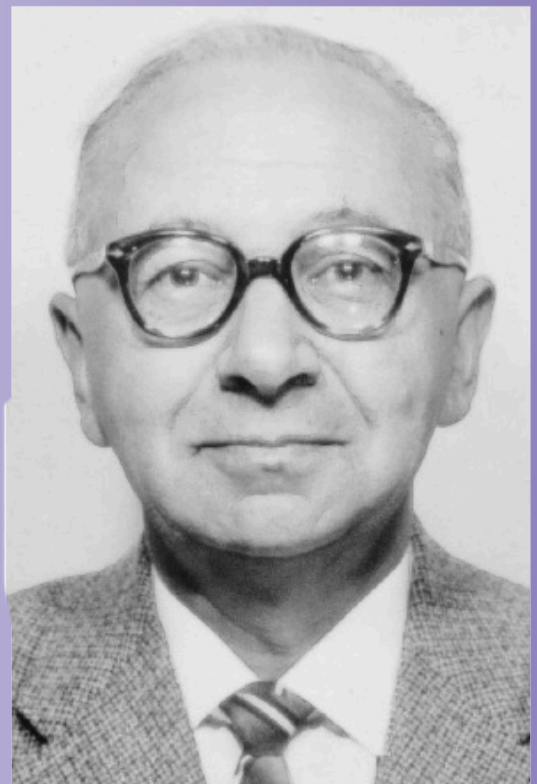


Table des matières

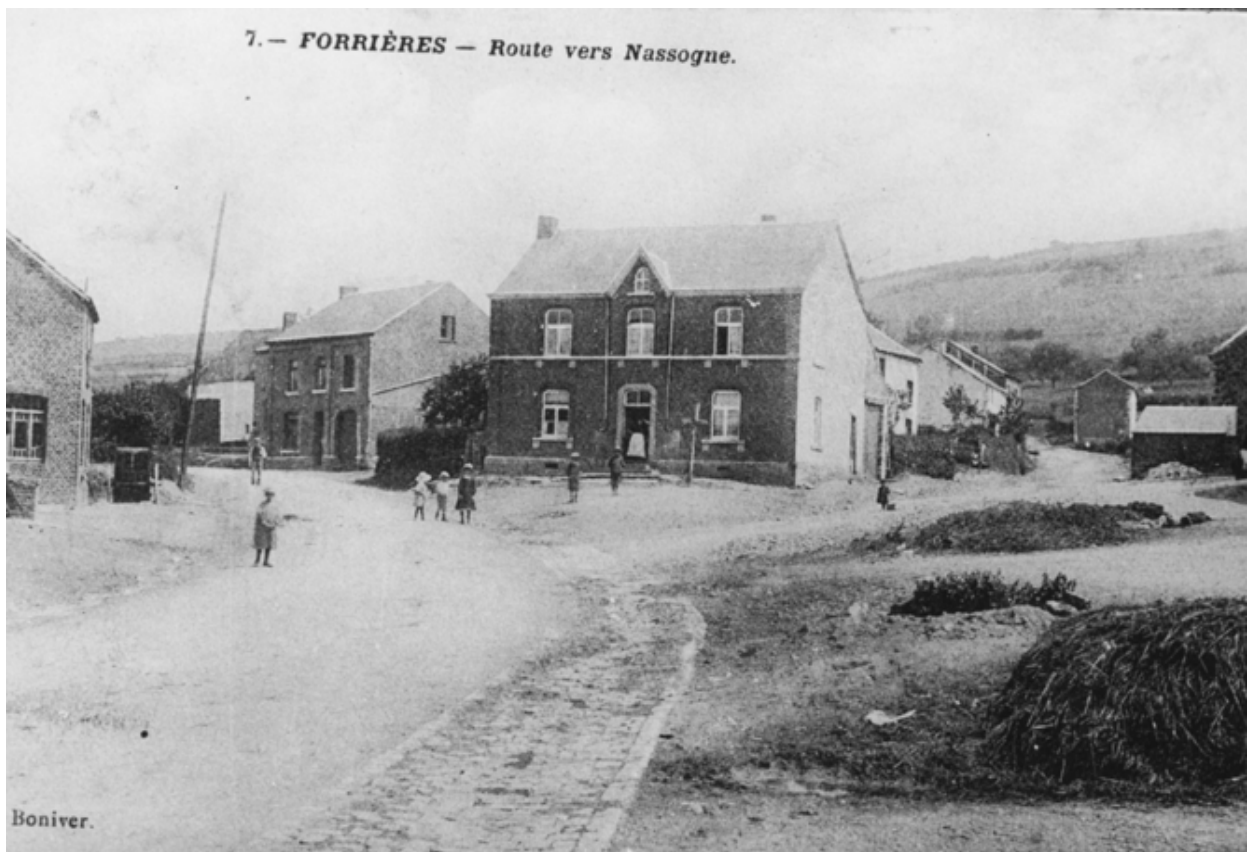
PREFACE	4
AVANT-PROPOS	6
FORRIERES PITTORESQUE	7
ORIGINE	11
LES PIERRES OU « CUVELEES » DU DIABLE.....	15
L' EPOQUE FEODALE	17
La Justice	19
La Cour Foncière	21
La Boverie	21
Le moulin banal	22
Le four banal	23
Le bois seigneurial.....	23
La rivière	23
Les Terres	24
Les classes sociales.....	25
Obligations militaires	26
Administration de la communauté	27
Le Peuple	28
Les misères du XVIIème siècle.....	28
Le XVIIIème siècle	30
EVENEMENTS DE LA REVOLUTION BRABANCONNE.....	32
SOUS LE REGIME FRANÇAIS	33
SOUS LE REGIME HOLLANDAIS	35
LES BOURGMESTRES DE FORRIERES.....	36
LA POPULATION DE FORRIERES	37
LE CHRISTIANISME	39
La Chapelle du Cocher.....	46
L'épidémie de 1636 et la Chapelle de Saint-Roch.....	46
La Fontaine Sainte-Anne	49
Les croix	49
Les Ministres du Culte.....	50
LE TROU DES « LUTONS »	
LES GALERIES SOUTERRAINES	
LES CARRIERES ET LES MINES	53
BLASON POPULAIRE	56
SOUVENIRS ET LEGENDES DU PAYS	57
La Saint-Martin.....	57
L'Augenir	57
Un différent historique entre les habitants de Forrières et ceux de Wavreille.....	58
Forrières et Ferrière	59
Les Seigneurs Maudits.....	59
Les Maquets	60
Napoléon et le vicaire de Lesterny.....	61
A LA MEMOIRE D'UN ENFANT DE FORRIERES	62

LES EDUCATEURS DE FORRIERES	63
FORRIERES ET LES GUERRES.....	66
GUERRE 1914-1918	66
GUERRE 1940-1945	67
BIBLIOGRAPHIE	70

PREFACE

Nous sommes sortis de la tourmente ; les survivants, tournés vers l'avenir, se demandent ce que celui-ci sera : sans doute, moins brillant qu'on l'eût espéré, moins décevant que d'aucuns l'eussent cru. Au fond, toute l'histoire des humains marchant courbés sur le chemin des ans, au rythme pesant du temps, comme disait le poète... Ce chemin des ans, voici qu'un gars de chez nous vient de le remonter : il n'a point attendu que l'aube de la soixantaine lui ait donné quiétude, repos et sérénité ; c'est un fils d'Ardenne, parti pour la grande ville et qui, dès avant quarante ans, est venu se pencher sur son cher village, Forrières, a interrogé la pierre, a demandé aux archives leurs secrets, aux aïeux leur souvenirs. La guerre a dispersé tant d'écrits, détruit tant de monuments, anéanti tant d'efforts et de recherches ; la guerre a créé une telle apparence de cassure entre les générations qu'il est bon, qu'il est sain de renouer le fil des âges, de rappeler aux enfants ce qui fut le berceau, ce que firent leurs pères, toute la sueur humaine qui maçonna le nid, tout le mouvement lent, entrecoupé de reculs, qui porta les gens de nos villages, comme les habitants des villes, vers une liberté plus grande et plus visible, tout cela à travers les misères des époques d'invasion, les oppressions militaires, toutes les querelles des grands pays et des grands tout court. En lisant l'histoire de Forrières, ce nous est une fierté d'apprendre que notre démocratie communale n'est au fond que le prolongement des assemblées de chefs de famille qui, depuis l'époque carlovingienne, administraient nos modestes bourgs. Paul CUGNON nous ressuscite avec bonheur quelques-unes de ces délibérations d'autrefois : revient ainsi à nos yeux les préoccupations qui hantaient nos pères, les problèmes qui furent les leurs, le tout exprimé en une langue qui doit rendre jaloux ou confus bon nombre de nos secrétaires communaux d'aujourd'hui : on écrivait bien, chez nous, en ces temps-là.. ! Pour retracer les gestes de nos aïeux, notre arrondissement a trouvé depuis soixante ans de plus en plus d'historiens : Geubel, l'ancien juge marchois promu par la Révolution de 1830, Tandel, le savant commissaire qui dirigea l'arrondissement d'Arlon et s'attarda à toute la province, le chanoine de Leuze, docte rapporteur des fastes du comté de La Roche. Plus près de nous, Henri Bourguignon, celui qui, après avoir administré sagement Marche, écrivit toute son histoire et n'a pas fini de nous étonner, le regretté abbé Marquet, retraçant Hotton et son passé, l'abbé Habran, l'historiographe d'Erneuville, l'émule talentueux du chanoine de Leuze, enfin notre ami Collet, l'ancien dirigeant de la police liégeoise, venu se pencher sur son cher Rendeux. Nous en oublions et nous demandons à tous les omis de nous pardonner. Chose singulière – beaucoup des noms que nous avons cités sont d'ailleurs encore contemporains – certains d'entre eux furent des hommes de clan, de passion, de parti, prirent position dans nos grandes luttes d'idées. Et pourtant, à égrener devant nous le chapelet des ans, des difficultés de nos pères, tous trouvèrent le ton de la sérénité ; l'un d'eux, malgré ses attaches, n'hésite pas à relater les heurts de ses concitoyens contre les empiètements de couvents voisins ; tel autre, venant d'autres milieux, reprenant les gestes de nos pères, s'arrête avec respect et tendresse devant les manifestations d'une foi naïve mais ardente, mais dure comme le roc de nos hautes collines. Malgré sa relative jeunesse, Paul Cugnon, a atteint lui aussi d'un seul trait à cette belle impartialité. Le lecteur conclura avec nous que avoir fait ainsi d'emblée oeuvre d'historien, notre jeune auteur ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Beaucoup d'histoires de nos petits villages restent à écrire : notre ami trouvera dans le Luxembourg, dans chaque paroisse un curé, un instituteur, un secrétaire communal, un simple amoureux du passé qui voudra l'aider, le documenter, voire brosser quelques pages. Pour le surplus, Paul Cugnon, dans son premier ouvrage, a démontré qu'il savait puiser aux sources et dévaliser recueils et archives. Que ceci lui soit un encouragement à la récidive ! Au sortir des forêts de Nassogne et de Saint-Hubert, Forrières marque le seuil d'une région plus douce, ouatée dans les brouillards de Famenne et les méandres de L'Homme et de l'Ourthe. Terre de transition disputée entre le Liégeois que l'on sent plus proche, et le Luxembourg qui ne renonce pas. Le clocher de Forrières paraît déjà vieux,

l'église est bien petite et le cimetière semble dater. Mais, ceux qui dorment auront souri de voir un de leurs gars redire leurs efforts et leurs souffrances. Et ceux de cette commune qui, trop nombreux hélas ! sont morts cette guerre en terre étrangère, hostile souvent, dormiront peut-être plus contents d'apprendre que celui qui fut le compagnon de leurs jeux a redit leurs noms dans un livre, plus éternel peut-être que la pierre, un livre, qui les confond dans le linceul de piété fière où l'on rassemble la cendre et le souvenir des aïeux. Paul Cugnon, vous avez écrit cette étude en l'honneur de vos parents et de ceux qui, comme eux, reposent en cette bonne terre luxembourgeoise. Vous avez, ce faisant, accompli oeuvre bonne. Mais en fin de votre livre, vous voulez bien rappeler que votre préfacier, avec un Haut-Fonctionnaire qui fut et reste la fierté du Luxembourg, est allé chez vous, il y a deux ans, célébrer la mémoire de ceux des enfants de votre village qui n'ont pas revu le toit de leurs pères. Souffrez, dès lors, que j'associe votre probe travail au glorieux et pieux souvenir de nos exilés point revenus. Nos pauvres grands morts comprendront ainsi combien nous les avons aimés. Nous, c'est-à-dire vous, mon cher Cugnon, et tous ceux qui comme moi, enfants d'Ardenne et d'ailleurs, vous liront. René LECOMTE Commissaire d'arrondissement.



AVANT-PROPOS

«Plus on connaît sa petite Patrie, plus on l'aime et plus on l'aime, plus on aime aussi la grande ».

C'est de cette pensée que je me suis inspiré lorsque j'ai procédé aux recherches qui m'ont permis d'élaborer les textes du présent opuscule.

Pour faire mieux connaître ce coin du Luxembourg, j'ai essayé d'en faire apparaître, succinctement toutefois, l'aspect pittoresque, puis je me suis efforcé de retrouver, nonobstant l'absence d'archives communales, les traits saillants de son passé, de les situer autant que possible, en ce qui concerne l'histoire et l'archéologie, dans le cadre des faits généraux et de les mettre ainsi en lumière.

En outre, il m'a paru utile d'y ajouter quelques pages relatives au folklore.

Enfin, comme Forrières a payé un lourd tribut à la Patrie, au cours des deux grandes guerres qui meurtrirent notre pays, il convenait que l'on fît honneur à ceux qui luttèrent pour notre libération et surtout à la mémoire de ceux qui laissèrent leur vie dans la tourmente.

En réunissant tous ces souvenirs, je crois répondre à l'idée que je viens de rappeler.

Paul.Cugnon

Je tiens à exprimer ici mes sentiments de vive gratitude à M. A. Mélard (†), pour les recherches auxquelles il s'est livré et qui m'ont permis de compléter ma documentation. C'est notamment lui qui a sorti de l'oubli la pierre tombale du Révérend Sire Gauthier de Forier, qui marque une date dans le passé religieux de la localité.

Mes remerciements s'adressent également à M. l'abbé Alaimé (†), M. l'abbé Bande, Mme. A. Bodson (†), MM. Jean Dehon, Joseph Dehon (†), Gustave Laguesse, M. l'abbé Goffinet, ainsi qu'aux membres du corps enseignant et aux administrateurs communaux de Forrières qui ont bien voulu me communiquer divers renseignements.

Paul.Cugnon

FORRIERES PITTORESQUE

Forrières est une jolie localité logée dans l'une des nombreuses poches que forme la frontière provinciale. Ce village modeste et riant étale ses longues files de maisons d'allure moderne, dans la vallée de L'Homme et le long des routes Jemelle- St-Hubert d'une part, Nassogne-Tellin d'autre part.



La station de Forrières suit immédiatement celle de Jemelle et est la première de la province de Luxembourg sur la ligne principale de chemin de fer Bruxelles- Arlon. Elle est reliée par un service régulier d'autobus au bourg de Nassogne chef-lieu de canton.

L'endroit est d'un pittoresque remarquable ; la nature y revêt un caractère agreste. Des collines boisées entrecoupées de fortes dépressions où les terrains cultivés alternent avec les prairies, bordent la vallée sauvage de L'Homme, rivière aux cours sinueux et rapide, dont les eaux argentées viennent du plateau de Recogne. Ce cours d'eau se grossit en ces lieux de ruisseaux aux noms évocateurs, tels : le Rî de Veni ou Rî de Lesterny, la Brandoie qui draine les hauteurs de Nassogne et d'Ambly, le Rî de la Fosse qui marque, dans son cours inférieur, la délimitation des provinces de Namur et de Luxembourg. Cette délimitation, était vraie à cette époque. Depuis la fusion des communes les frontières provinciales ont changé. Les localités d' Ambly et de Forrières font toutes deux parties de Nassogne, canton de Marche, province de Luxembourg.

Des sites enchanteurs s'offrent au touriste et les multiples excursions qu'il peut faire suffisent à remplir tout un programme de vacances.

Du lieu historique dit « Lignir » situé dans la campagne de Forrières et de Jemelle, on a une vue sur toute la région. Je connais peu de paysages aussi charmants que ceux que l'on découvre de ce point. D'un côté Jemelle qui semble blotti au fond d'une cuvette, avec ses ateliers du chemin de fer et ses locomotives qui jettent des houppes de fumée dans le ciel, puis le plateau rocailleux du Gerny et ses maigres sapinières. Vers la gauche, des villas Rochefortoises émergent toutes blanches de la verdure et sur la hauteur surgit le hameau de Hamerenne dépendance de Rochefort. Au loin, s'étire une longue rangée d'arbres bordant la route de Namur. Si l'on se tourne du côté opposé, on est émerveillé en

apercevant la succession des monts boisés de l'Ardenne sauvage.

La transition des paysages de la Famenne à ceux de l'Ardenne est très marquante. Le contraste est si puissant qu'il frappe l'esprit et le charme à la fois. Les terrains calcaires cèdent leur place aux terrains schisteux. Non seulement la végétation, mais encore les roches qui affleurent aux abords de Forrières, lorsqu'on vient de Jemelle, indiquent nettement qu'il s'agit de l'intersection de deux grandes régions naturelles.

D'autres points de vue retiennent aussi l'attention et font apparaître autant de panoramas splendides. De la hauteur de « Coray », nos yeux sont séduits par un tableau captivant: au pied de la colline le vieux moulin, puis les files d'aulnes, de grands peupliers et de vieux saules qui se mirent dans le cristal tremblant de la rivière ; au-delà, l'église et les maisons dont les toits d'ardoises semblent onduler sous l'action de l'air chaud. Plus loin, les prairies et les bois où le vert est étalé dans toute la gamme de ses nuances claires ou foncées ; les collines boisées forment le cadre du tableau.

A peu de distance du centre du village, s'étend le bois communal qui chevauche les collines au pied desquelles se tord la route de Masbourg. Il est sillonné de chemins et de sentiers très praticables. Il comprend notamment les deux « Ramées » dont le nom poétique évoque la douce solitude et le silence parfois interrompu par le roucoulement des ramiers. Le sommet de la première « Ramée » peut-être aisément atteint par la « Chavée » ou par le sentier du « Riau » qui donne accès à l'endroit dénommé « Sol Plate » d'où l'on voit de multiples crêtes boisées qui s'entrecroisent et s'embrument de plus en plus jusqu'à l'horizon. La seconde « Ramée » présente un caractère plus sauvage. De ce lieu, la vue sur la vallée de L'Homme dont les méandres s'accroissent, est vraiment fascinante. Sur l'émeraude des prairies scintillent les rayons éclatants de la rivière ; mille feux s'allument puis s'éteignent en un jeu sans cesse renouvelé.



Les « Ramées » s'étendent jusqu'aux prairies de « Wallause » qui paraissent un nid de verdure où des sapinettes jettent une note sévère. A gauche, se trouve le chemin du « Fond Henri » et à droite, celui du « Rî des Fourches » qui montent tous deux vers les « Vieux Chênes » aux pieds couverts de mousse et les « Grands Hêtres » aux cimes frémissantes, pour aboutir au lieu dit « Derrière-le-Bois » par des vallons pleins de mystères, où coulent des ruisseaux bavards et où des oiselets rôdent en piaillant.

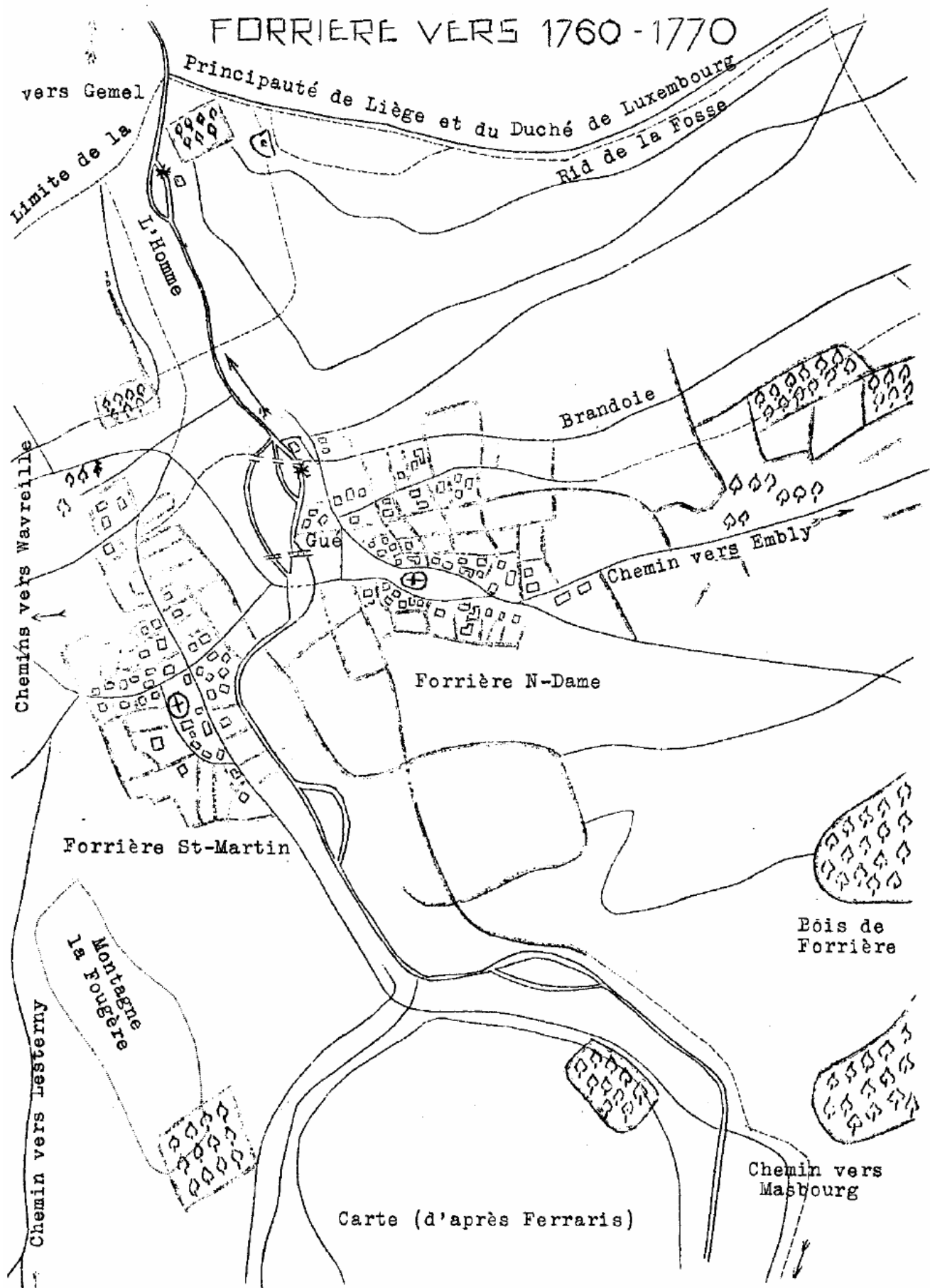
Le bois communal se termine par « Nauchêne » où l'on peut emprunter deux chemins : celui de gauche qui longe le « Rî de Nauchêne » dont les cascates chantent dans le frais vallon et qui conduit aux « Champs Notre-Dame » d'où l'on découvre une partie du village et du bois de Nassogne (Vers 1845-1850, S.M. Léopold Ier vint dans nos régions chasser les derniers loups de l'Ardenne) ; celui de droite court vers les hauteurs qui surplombent la vallée de la Masblette (affluent de L'Homme) et d'où l'on jouit d'un panorama d'autant plus magnifique qu'il est inattendu. Au premier plan, le velours tendre des prairies ; sur les coteaux, la coulée d'or des genêts ; plus loin le vert foncé des taillis et au fond, la masse sombre des forêts Ardennaises, le tout formant un ensemble des plus harmonieux. On aime prolonger pendant des heures le charme sous l'empire duquel on se trouve... Dans ce site idyllique est assis le petit village de Masbourg, ramassé sur lui-même, qui garde jalousement ses vieilles maisons à colombages et son clocher caractéristique.

Une promenade vers Lesterny par la route dite de « Bure » est aussi à recommander. Lorsqu'on arrive à hauteur du paisible bois de « Blonday », on domine une vaste étendue de terrains aux nuances variées. Le retour peut s'effectuer par la traversée des campagnes, du village de Lesterny et ensuite par la route qui suit la vallée encaissée du « Rî de Veni » où flottent, au crépuscule, de molles vapeurs nacrées ; si l'on veut prolonger la randonnée, on peut emprunter le chemin rustique qui, de Lesterny, donne accès au « Ronchy » dont l'aspect est empreint d'un charme réel.

Tous ces paysages sont purement romantiques et on en garde un inaltérable souvenir.

Pour terminer ce chapitre, je ne voudrais point manquer de signaler que Forrières n'est situé qu'à peu de distance du gouffre de Belvaux (que l'on peut atteindre par la route Forrières-Wavreille et au-delà de cette localité par un chemin de terre) et des sites incomparables de Han-sur-Lesse et de Rochefort, lieux de tourisme de tout premier ordre, dont les merveilleuses grottes sont universellement connues.





ORIGINE

L'origine de nos village de Famenne, comme celle de bien d'autres d'ailleurs, pose un problème complexe que l'histoire n'est pas encore parvenue à élucider complètement. Toutefois, il est indéniable que l'on possède des données suffisantes pour pouvoir l'éclaircir dans une certaine mesure.

Avant l'arrivée de Jules César (57 av. J.C.) la Famenne était occupée par les Pémanes (Poemani), clients de la puissante tribu des Trévires.

Leur résistance opiniâtre au Conquérant Romain les voua à l'extermination.

Les historiens nous les représentent comme des hommes grands et blonds, aux yeux bleus, d'ossature massive, au visage anguleux. Ils habitaient de pauvres cabanes de forme conique, appuyées sur un pilier central, entourées de ronces et disséminées sur les pentes des collines ou à la lisière des bois. Ces chaumières quoique éparses se trouvaient plutôt aux endroits où l'on rencontrait des avantages naturels tels que : cours d'eau, pâturages... Ils pourvoaient à leur subsistance en pratiquant, en ordre principal, l'agriculture, la pêche et la chasse.

Les tribus étaient très susceptibles et se battaient pour des motifs parfois futiles : pour venger une offense faite à un chef, pour enlever des troupeaux, du grain, etc.. Lorsque se préparaient de grandes attaques de l'ennemi, elles se retiraient avec leurs biens, bestiaux et denrées, dans des forteresses dites « oppida » situées sur un plateau étroit, au sommet d'une montagne boisée, inaccessible de plusieurs côtés. Il en subsiste des vestiges près de Han-sur-Lesse et de Belvaux notamment.

On distinguait chez ces peuplades deux classes privilégiées et honorées : les Nobles ou Chevaliers, recrutés traditionnellement parmi les familles conquérantes les plus riches et les plus vaillantes ; les Druides, prêtres tout-puissants d'une religion idolâtre, en même temps médecins, sorciers et juges. L'histoire rapporte qu'ils étaient de grande taille, barbus, vêtus de blanc et qu'ils coupaient le gui sacré des chênes avec des faucilles d'or.

Quant au peuple, il n'avait part à aucune délibération, était accablé de charges et devait s'attacher au service de la noblesse qui avait sur lui tous les droits d'un maître sur ses esclaves.

Les « Pierres du Diable » auxquelles je consacre un chapitre spécial, attestent la présence des druides sur le territoire de Forrières qui aurait été, prétendent certains auteurs, le dernier refuge des prêtres de Freyr (divinité barbare. Le massif forestier entre St-Hubert et Lavacherie porte le nom de « Forêt de Freyr ») et par conséquent le dernier rempart du culte gaulois dans la Germanie Inférieure.

C'est au cours de la période Belgo-Romaine (de 57 av. J.C.) que la plupart de nos villages ont été fondés, surtout pendant les premier et deuxième siècles de notre ère. Ce sont les Romains qui ont fait naître le droit de propriété dans nos contrées. L'un d'entre eux rencontrant des terrains suffisamment fertiles s'y installait à demeure ; un autre faisait de même, puis un troisième et ainsi de suite, de sorte que petit à petit apparut une communauté d'intérêts qui établit des liens naturels entre les Romains et les Celtes. Les terres cultivées devinrent propriété privée, tandis que les pâturages et les bois restèrent communs à tous les ressortissants de l'endroit. La vie économique et sociale s'organisa progressivement tout en gardant un caractère essentiellement rural. Peu à peu les idiomes celtiques reculèrent devant la langue de Rome et le druidisme chercha asile dans nos

forêts.

Les Romains ont laissé dans nos régions de nombreux vestiges de leur domination (pièces de monnaies, poteries, etc.). Une grande voie romaine allant de Trêves à Bavay, passait par Amberloup, Nassogne, Forrières (gué) et se dirigeait vers Han-sur-Lesse. Elle fut mise à jour en 1855 à Nassogne dit M. Geubel. Cette importante chaussée était flanquée de distance en distance de fortins retranchés, assis sur des collines proches d'une rivière et fortifiés naturellement ou artificiellement. Il s'agissait en quelque sorte de postes d'observation d'où l'on pouvait aisément surveiller la chaussée. A Forrières, comme à Nassogne, se trouvait un de ces postes qui n'avait qu'une faible garnison intermittente.

Vers l'an 450 les Francs survinrent, mais furent peu nombreux dans nos régions en raison des grandes forêts difficiles à franchir et surtout à habiter. Ils avaient besoin de certaines étendues défrichées pour pouvoir se fixer et vivre ; or, en dehors des terres déjà cultivées et fertilisées, de très faible superficie, ce n'était que fourrés quasi inextricables. Ceux qui parvinrent à s'y établir finirent bientôt par ne plus former avec les Celto-Romains qu'une seule et même population et adoptèrent l'idiome des indigènes tout en y « incrustant » des termes d'origine germanique.

Comme on le sait notre wallon tient du latin la plupart de ses radicaux ; toutefois un certain nombre de mots sont d'origine tudesque et de nos jours, ils sont encore d'usage courant.

En voici quelques-uns parmi les principaux :

- Tache = tasche (poche)
- Clèppè = schleppen (se traîner)
- Staurè = storen (déranger)
- Spani = spanen (sevrer)
- Flauwe = flau (languissant)
- Stopè = stopfen (bourrer)
- Sproue = sprehe (étourneau)
- Trêteu = trichter (entonnoir)
- Flatte = unflath (ordure)
- Lôme = leim (colle, glu)
- Rêche = rasch (acerbe)
- Crâne = krahm (robinet)
- Odè = ode (silencieux)
- Rasta = rasten (se reposer)
- Chortès = scharfe (brèche)

Rappelons pour fixer les idées que la période franque va de l'an 450 environ à 855 environ.

Cet exposé succinct tend à montrer comment nos petites bourgades ont pris corps au cours des premiers siècles.

En ce qui concerne Forrières, on peut affirmer que ce village existait en 746, par conséquent du temps de Charlemagne (VIII^{ème} siècle de notre ère), attendu qu'il est question de lui dans une charte de l'époque.

Il s'appelait alors FERARIO. Autrefois, il y avait une part de fantaisie dans l'orthographe des noms, ceux des villages notamment. Voici ses diverses orthographes :

- FORIERS (1067)
- FORIERES (1317)
- FOIRIER (1529)
- FORIRE (1572)

- FORIER (1746)
- FORIERE (1789)

Waro de Foriers est nommé parmi les signataires de la charte de Frédéric de Luxembourg duc de Basse-Lotharingie concernant le Prieuré de Longlier (1067).

Le nom « de Forrières » a été porté par plusieurs familles et personnes. Je me bornerai à citer :

Messire Watiers de Forières (charte relative à l'abbaye de St-Hubert, vers 1293).

Wautier de Forires, moine de St-Laurent (1336).

Jehan de Forière et ses successeurs, Gile de Forière, Jacquemin de Forière, Demoiselles Maroie de Forière et Marie de Forière (XVème siècle).

Messire Jean Jamin de Forier, pasteur chapelain (1556).

Lesterny existait en 815. Il est mentionné pour la première fois dans le cantatorium de St-Hubert, rédigé vers 1125, qui désigne ce village parmi les possessions données au Monastère de St-Hubert par Walcand, évêque de Liège, vers 815. Il est aussi question de Lesterny au XIème siècle et dans une bulle du pape Innocent II, de l'an 1139. Lesterny faisait partie avant 1793 de la Terre de Mirwart et du Quartier d'Orchimont.

Etymologie : d'après l'historien G. Kurth, Forrières vient de Foraria qui désigne un « pré où l'on met du bétail ».

Suivant d'autres, Forrières est tiré de Forcia (en bas latin) ; ce sont des terres destinées à la pâture des bestiaux (Chotin) ; de For, Foras : dehors et ières venant de arare : cultiver. De là, des pâturages en dehors des terrains cultivés.

On remarque que dans l'un comme dans l'autre cas, le sens reste le même.

D'aucuns prétendent que Forrières aurait son origine dans le mot « fer » ; mais de recherches faites, il résulte que cette racine ne doit pas être retenue.

Si dans cet opuscule consacré spécialement à Forrières, il est fait quelquefois mention de Lesterny, c'est pour la seule raison qu'au siècle dernier, il était l'une des trois sections de Forrières ; les deux autres, Forrières Notre-Dame et Forrières St- Martin subsistent toujours. Elles sont séparées par la rivière L'Homme.

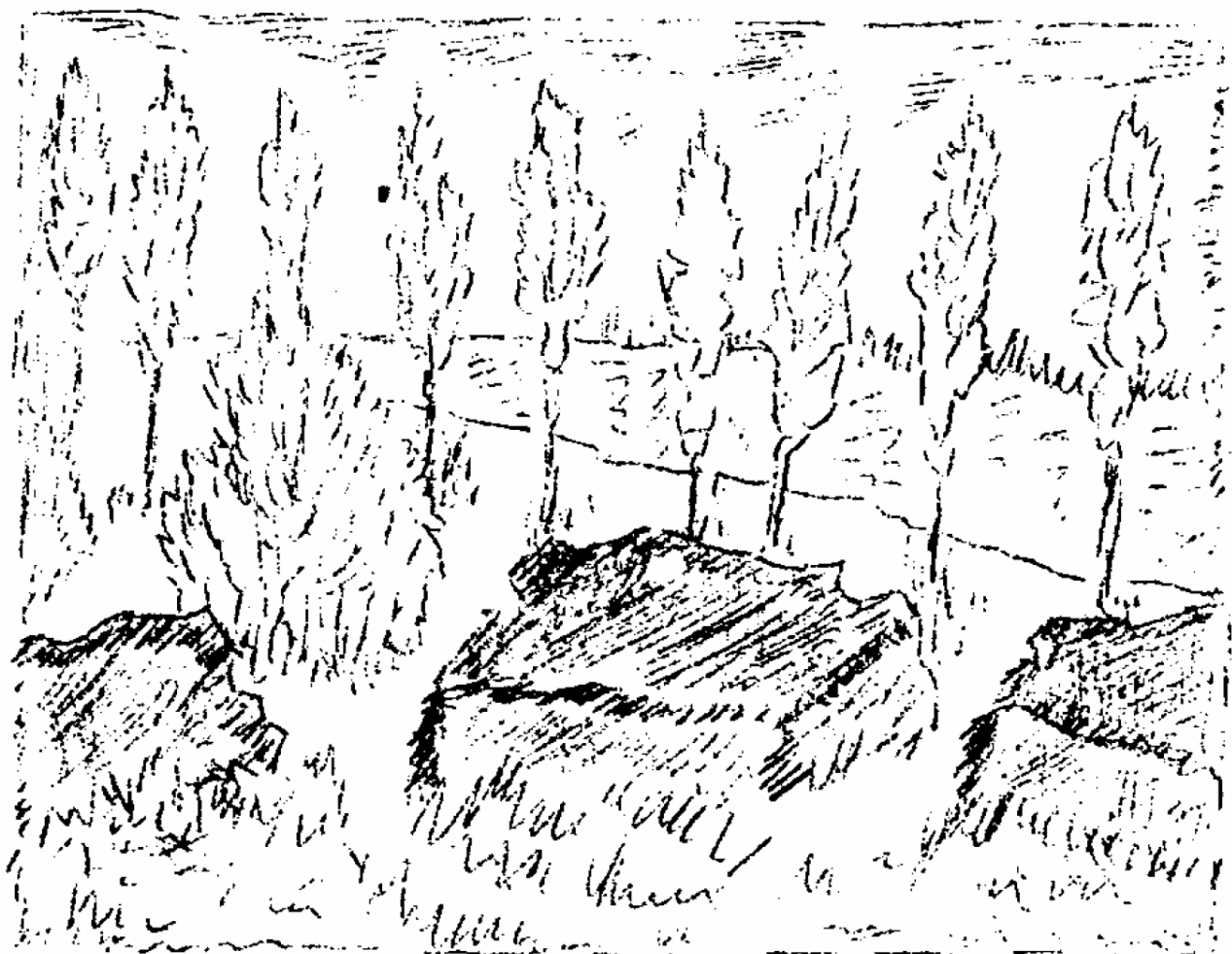
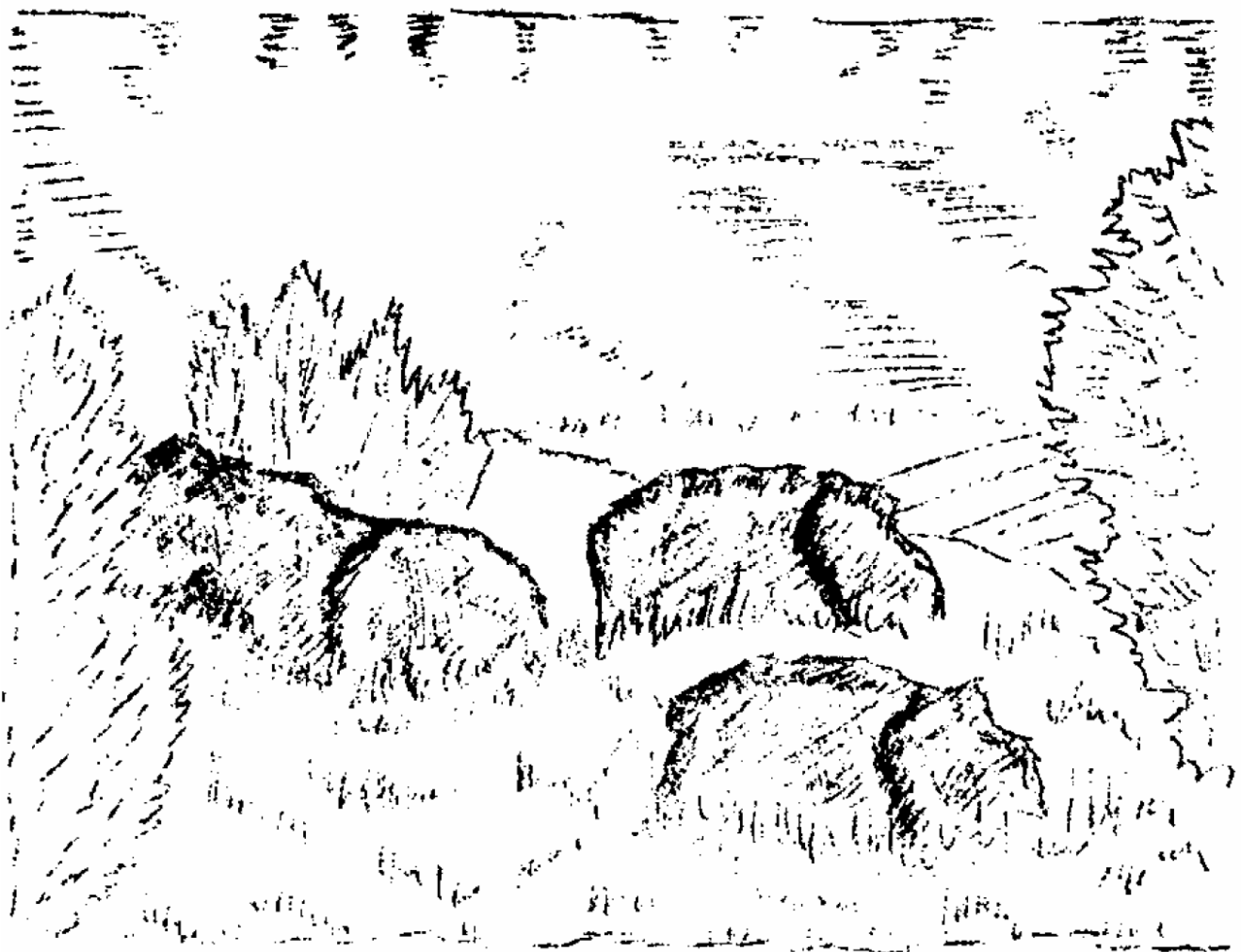
Lesterny a été rattaché à Forrières sous le régime hollandais, le 19 novembre 1823. Le registre des actes d'état civil de la commune de Lesterny, de l'an 1823 porte les mentions suivantes : «arrêté par nous, maire de la commune de Lesterny, en vertu de l'art. I de l'ordonnance de S.E. le Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 septembre 1823 sur le changement d'administration ».

A Lesterny, le 30 septembre 1823 (signé : Mareschal). Les actes y ont, néanmoins, été inscrits jusqu'à la fin de l'an 1823.

« Clos et arrêté par moi, officier de l'état civil de la commune de Forrières dont Lesterny fait partie ».

Le 1er janvier 1824 (signé : Jouret).

Le hameau de Lesterny a été détaché de la commune de Forrières et érigé en commune distincte par la loi du 26 août 1907.



Les Pierres du Diable 19. Garmisch

LES PIERRES OU « CUVELEES » DU DIABLE

Dans les annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, M. Geubel relate qu'en 1847 « entre Forrières St-Martin et Wavreille, il existait une réunion de gros blocs de rocher appelés Pierres du Diable ».

C'était un assemblage de six dolmens composés de trois pierres chacun, l'une formant table sur les deux autres. Ces six dolmens, par leur disposition, formaient à peu près un cercle. Les tables avaient été renversées et chacune d'elles était encore appuyée contre ses soutiens.

Le sol sur lequel elles reposaient était uni et aucune autre pierre ne se voyait dans les environs. Ces pierres étaient brutes, elles avaient cinq, six et sept pieds de long. Celles qui formaient table étaient larges et plates.

On les désignait sous le nom de « Cuvelées du Diable » ce qui veut dire charge du diable.

D'après la légende, un trésor caché sous la plus grosse appartiendrait à celui qui pourrait la soulever.

Les écrits de l'archéologue Geubel précisent l'existence de dix-huit pierres il y a un siècle; aujourd'hui il n'en reste que six. On ne peut que déplorer la disparition des autres, due à des actes de vandalisme. D'aucuns rapportent que des inconscients les auraient brisés vers la fin du siècle passé et leurs débris auraient servi à empierrer la route voisine. Melle M. Dufoing me signale que c'est grâce à l'intervention de son grand-oncle, M. Vallez, que quelques pierres subsistent encore.

Il est bien regrettable que ces dolmens n'aient pas été conservés intacts et protégés par un organisme officiel ou acquis par l'Etat, comme ce le cas pour le grand dolmen de Wéris.

Il convient de faire observer que les pierres de l'espèce, ayant un caractère d'authenticité comme celles de Forrières, sont plutôt rares en Belgique. Il n'y a guère que les menhirs de Gozée, Baileux, Velaines, Hollain et les deux dolmens de Wéris.

En août 1897, le baron de Loë, savant conservateur du musée du cinquantenaire, visita les lieux et fit effectuer des fouilles en 1897, 1898 et 1899. Ils n'y trouvèrent que quelques morceaux de silex, des fragments d'os et des débris d'une poterie paraissant être d'origine belgo-romaine.

Les « Pierres du Diable » sont de nature toute différente de celle des roches environnantes ; ce sont des blocs de grès landenien qui ont dû être amenés de loin. Elles reposent sur un mamelon schisteux recouvert de gazon, au lieu dit « Nioly » situé entre la route de Forrières-Wavreille et le chemin de terre qui conduit vers la vaste campagne de Neuve-Fontaine d'une part et vers Jemelle-Rochefort d'autre part.

Vers la fin du siècle dernier, ce mamelon était planté de sapins de Hongrie et les pierres gisaient dans une clairière centrale où le demi-jour leur donnait un aspect mystérieux et funèbre. Aujourd'hui, ce lieu est transformé en prairie.

Quand on se promène en cet endroit, on pense inévitablement aux sacrifices sanglants du culte druidique qui était accompagné de la musique et des chants « rituels » des bardes. Comme nos ancêtres croyaient qu'une existence ne pouvait se racheter que par une autre et que seuls les hommes exposés dans les combats, ils immolaient parfois des

êtres humains. Des autels publics étaient dressés à cette fin. Les druides tirèrent parti des dolmens, monuments antérieurs à leur religion.

Une grande croix se dresse au bord du chemin de campagne, à peu de distance des anciennes pierres, symbolisant aux yeux du visiteur la victoire du christianisme sur le paganisme.

L'on prétend que certaines coutumes encore en honneur dans nos régions avant la dernière guerre, se rattachent à l'époque druidique pourtant si lointaine. Ces coutumes sont généralement considérées comme les survivances des anciens sacrifices. Elles se pratiquent aux mois de février-mars qui sont spécialement consacrés aux expiations.

La « Chérode », feu que l'on allume au sommet des monts le soir du mardi gras et le « Grand-Feu » le soir du premier dimanche de carême, symbolisent la purification des hommes et des animaux. Ce sont de grandes réjouissances accompagnées de cris, de chants et de rondes exécutées à la lueur des flammes au sein desquelles on précipite un balai dont la crémation signifie la destruction des « esprits néfastes ». Entre deux reprises du feu on saute par-dessus les tisons pour se préserver de la colique et de tout maléfice. Lorsqu'on voit sept « grands-feux » à la fois, on n'a rien à craindre des sorciers.

Autrefois, lors de la « Chérode », on allumait un feu sur le chemin suivi par les bestiaux pour se rendre à l'abreuvoir. On forçait les animaux à passer sur les cendres encore chaudes, afin de les préserver de tout maléfice.

Souhaitons que certaines de ces coutumes si vieilles et si pittoresques persistent, nonobstant les vicissitudes de la vie moderne.



L' EPOQUE FEODALE

Dans les premiers temps de la féodalité, les localités de Forrières, Hamerenne, On, Marloie, Jemeppe, Hargimont, Aye, Humain, Thys et Sinsin-Haute, faisaient partie du COMTE DE LAROCHE, qui, vers l'an 1152, subit un démembrement. Les villages précités échurent à Wéry Ier de Walcourt qui les recueillit de l'héritage de sa mère Mathilde de Laroche. Wéry Ier possédait la seigneurie de Walcourt, du chef de son père Thierry et devint seigneur de Rochefort vers 1187.

Pierre et Conon de Duras, au moment de partir pour la troisième croisade, léguèrent tout ce qu'ils possédaient à l'Eglise de Liège ; celle-ci céda peu après à Wéry Ier, beau-frère de Pierre et Conon, la seigneurie de Rochefort qui passa ainsi à la Maison de Walcourt.

La partie importante du comté de Laroche dont Wéry aurait dû également hériter fut concédée par l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, à Henri l'Aveugle comte de Namur puis passa à Baudoin de Hainaut.

Wéry et ses successeurs ne purent jouir ni pleinement ni paisiblement de ce maigre héritage qui fit l'objet de longues contestations : « L'an mil CCC et XV, Mairie de Forrières (Ferieres, Forires, Forieres) figure dans l'état des revenus du Comte de Luxembourg en la terre de Laroche dite d'Ardenne, dressé en l'an susdit. (Redevances annuelles dues par les habitants, au comte de Luxembourg) ». Celles-ci ne prirent fin que le 22 octobre 1317, à la suite d'un traité conclu entre Thierry III seigneur de Walcourt et de Rochefort et Jean roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg et de Laroche. Ce traité stipulait notamment que « Aye et tout son ban appartiendra à Jean de Bohême, à charge par lui d'en bailler hommage et de le reprendre en fief du seigneur de Rochefort ; Jean de Bohême doit avoir hauteur (haute juridiction seigneuriale) à Marloie, Jemeppe, Hargimont, Humain, sauf les droits patrimoniaux qu'y possède le seigneur de Rochefort. Celui-ci jouira à jamais comme de son propre héritage, des villages de Forrières, On, Thys, Hamerenne, en toute seigneurie et hauteur ».

Toutefois, les termes de cet accord ne furent pas entièrement respectés. Les puissants successeurs du roi de Bohême ne firent point hommage du ban d'Aye et d'autre part, les seigneurs de Rochefort continuèrent de relever devant la Cour féodale de Laroche, les territoires de Forrières, On, Thys et Hamerenne qui furent à plusieurs reprises mentionnés parmi les fiefs luxembourgeois.

Ce bref exposé indique l'origine des droits que les ducs de Luxembourg revendiquaient, en tant que comtes de Laroche sur ces quatre villages faisant partie du comté de Rochefort. De leur côté, les princes-évêques de Liège possédaient des droits séculaires sur la partie la plus importante des terres de Rochefort. Au mépris de ces droits, on vit les ducs de Luxembourg manifester à diverses reprises, leurs prétentions sur le comté de Rochefort ; entre autres, Charles le Téméraire duc de Bourgogne et de Luxembourg, ennemi mortel des liégeois, qui en 1467 n'hésita pas à contraindre Louis Ier de la Mark à lui faire hommage de son comté.

Une telle situation ne pouvait subsister sans inconvénients. Un différend survint en 1546 entre le châtelain de Rochefort, L. Lardenoy et les bourgeois de Jemelle. Lardenoy, invoquant un édit de l'empereur Charles-Quint, avait fait saisir des chevaux à Jemelle. Les propriétaires déposèrent plainte devant le tribunal liégeois des XXII qui condamna le châtelain au bannissement et à l'amende, du chef d'abus de pouvoir. L'inculpé rétorqua que s'il avait fait exécuter à Jemelle un édit Luxembourgeois, c'est qu'il croyait ce village en terre luxembourgeoise. L'évêque Georges d'Autriche et l'empereur Charles-Quint

chargèrent des Commissaires de régler ce conflit à l'amiable, en même temps que d'autres de semblable nature. Un traité conclu en novembre de cette même année consacrait la double vassalité du comté de Rochefort. L'évêque de Liège gardait ses anciens droits sur la partie liégeoise du comté ; en ce qui concerne la partie luxembourgeoise, le duc de Luxembourg avait juridiction sur les villages de Forrières, On, Thys et Hamerenne, lesquels suivant les textes de l'époque « les comtes de Rochefort ont tenus et reconnus en fiefs du duché de Luxembourg ». (Lamotte)

En 1618 une nouvelle contestation eut pour objet ces mêmes villages. Les archiducs Albert et Isabelle firent savoir au comte que ces bourgades « mouvaient en fief du château de Laroche et qu'il était obligé d'en faire relief devant le prévôt de cette ville ». Le comte prouva par des copies d'anciens reliefs qu'il relevait ces terres directement à Luxembourg et non à Laroche. Les archiducs considérèrent qu'en ce cas, il n'y avait pas lieu d'insister.

Forrières était l'un des dix-huit villages faisant partie du comté de Rochefort.

Les seigneurs avaient comme résidence un puissant manoir dont les ruines dominent encore, non sans majesté, la ville de Rochefort. Depuis Wéry Ier de Walcourt (1187) jusqu'à la Révolution Française de 1789, vingt-six seigneurs et comtes ayant appartenu à quatre Maisons ont régné sur notre bourgade ; ce sont les Maisons :

- de Walcourt (1187 à 1422)
- de la Marck (1422 à 1544)
- de Stolberg (1544 à 1574)
- de Löwenstein (1574 à 1755)
- puis de nouveau la Maison de Stolberg (1755 à 1795) , date de l'annexion des Pays-Bas autrichiens à la République Française. Les seigneurs de Rochefort, en tant que souverains des terres de Chassepierre et de Cugnon (placés sous la protection des Rois de France) avaient le droit de battre monnaie et en usaient.

A la suite d'un très long procès entre les Löwenstein et les Stolberg, la Chambre Impériale rendit en 1732 un arrêt (qui ne fut exécuté qu'en 1737) par lequel le comte de Löwenstein fut dépossédé de la partie liégeoise de son domaine, mais put, grâce à l'appui du roi de France, garder les fiefs luxembourgeois, parmi lesquels Forrières.

En 1755, à la suite de l'intervention personnelle de l'empereur d'Allemagne François Ier, on vit les villages de Forrières, On, Thys et Hamerenne réunis à nouveau au comté de Rochefort. En ce qui concerne Forrières, un écrit nous rapporte ce fait en précisant que le 3 mai 1756 la communauté de ce village reçut et admit le représentant des comtes de Stolberg ; elle lui prêta le serment de fidélité et d'obéissance de la part de tous les sujets.

Voici l'acte qui rappelle cet évènement :

« Le trois may 1756 à cinq heures de relevée. Comparut Monsieur Sandcoul, Conseiller Prévost, faisant pour la Maison des Seigneurs, Princes et Comtes de Löwenstein ; en vertu des pouvoirs et constitutions luy donnés le 24 juillet 1755 a déclaré à la justice et aux habitants respectivement et spécialement assemblés et convoqués au son de la cloche et du tambour que, par appointements et transactions arrivés la très haulte et très puissante médiation de Leurs Majestés Impériales et Royales, entre la dite Maison de Löwenstein et celle des Seigneurs, Princes et Comtes de Stolberg du 9 juillet 1755, cette Terre et Seigneurie Hautaine de Forier, appendices et appartenances, est passée au domaine de la dite Maison de Stolberg et que partant il libère les manants de toute fidélité et obéissance qu'ils ont prestés envers la Maison de Löwenstein, leur déclarant qu'ils auront à reconnaître les Seigneurs, Princes et Comtes de Stolberg, pour leur vrays et légitimes Seigneurs ainsi que les loyaux et fidèles officiers, justiciers et sujets sont tenus de faire présent

Noble Seigneur Charles Antoine de Rossius, Seigneur de Humain, Conseiller, Prévost et Constitué de la Maison des Seigneurs, Princes et Comtes de Stolberg comme il a paru dès sa constitution en date du 20 décembre 1755 qui sera sous insérée, lequel a le premier accepté et demandé d'être immis dans la réelle, corporelle et actuelle possession de la terre et seigneurie, biens, cens et rentes y annexées, fonds et revenus quelconques, appendices et appartenances, droits, titres, prérogatives et émoluments, de telle nature qu'ils puissent être et comme on les puisse nommer.

«Jean Adam Bodet, huissier extraordinaire du Conseil provincial de Luxembourg à Marche, lequel en vertu du décret de nos Seigneurs du Conseil provincial de Luxembourg en date du 26 avril 1756 nous a fait commandement de la part de Sa Majesté l'Impératrice de recevoir et immettre le dit Seigneur de Rossius de Humain, de lui prêter serment de fidélité et d'obéissance auquel sont tenus les bons et loyaux sujets.

«En tout quoy la dite Cour condescend comme juste et raisonnable avoir reçu et admis le dit Seigneur et l'immettre dans la réelle, corporelle et actuelle possession de cette Terre et Seigneurie, l'ayant conduit à l'Eglise où il a mis la main à la cloche de la Chapelle Notre-Dame de ce lieu et reçu le serment de fidélité et d'obéissance de tous les sujets en particulier qui ont signé et marqué respectivement au dit Forier le 3 may 1756 ».

Suivent toutes les signatures.

La Justice

La justice était rendue à Forrières par une « Haute Cour et Justice » composée de : un mayeur, sept échevins, un greffier et un sergent, tous nommés par le seigneur comte de Rochefort.

Le mayeur en était le président ; les échevins choisis parmi les habitants aisés du village, jouaient le rôle de juges. Le greffier, homme lettré généralement, était spécialiste des affaires judiciaires ; c'était lui qui, en réalité, rendait la justice. Le sergent cumulait les fonctions d'huissier, de garde champêtre et d'agent de police. Si des procureurs (nous dirions aujourd'hui des avocats), se présentaient devant la Haute Cour pour assurer la défense des inculpés, il était formellement interdit de les y admettre s'ils n'étaient dûment assermentés par le seigneur.

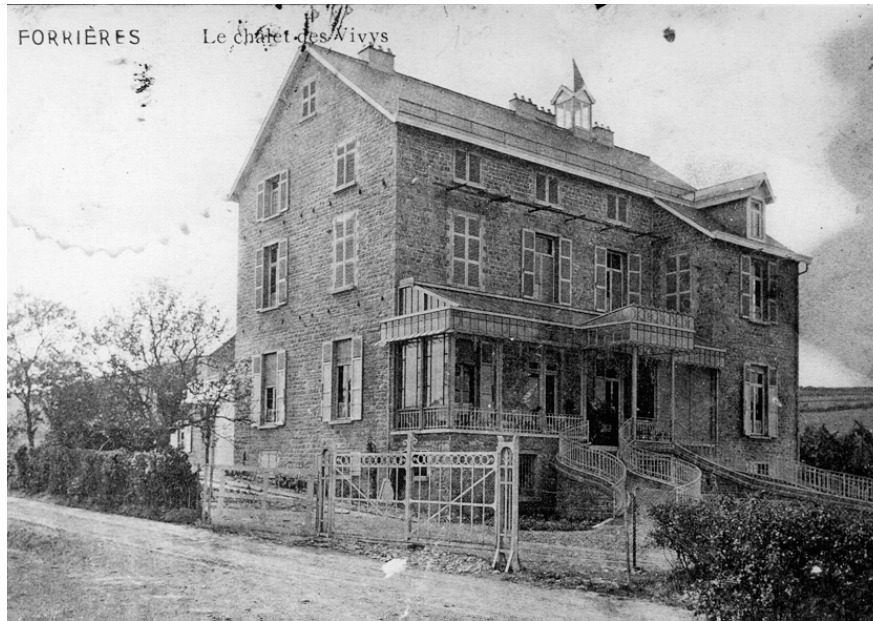
Les jugements rendus par ce tribunal étaient sévères et pour des cas graves allaient jusqu'à la peine de mort par pendaison. Parmi les peines prévues pour des délits de moindre importance figuraient l'exil ou bannissement, l'emprisonnement, les voyages (on devait se rendre plusieurs fois, à pied, à un endroit désigné, généralement un lieu de pèlerinage comme Marche, Walcourt, etc...) et les amendes.

Citons deux exemples tirés des registres de l'ancienne Cour de Forrières, Catherine J. fut condamnée pour infanticide commis le 26 juillet 1768. Elle fut pendue à un poteau dressé à cette fin sur la rue, devant sa maison et son corps fut ensuite exposé sur une roue placée dans l'endroit le plus apparent de la juridiction. La sentence fut rendue le 26 septembre 1769.

Deux jeunes hommes du village de Forrières, Joseph C. et Jean François L., ayant coopéré à un complot de désertion d'un régiment wallon cantonné dans la région, furent poursuivis par l'officier de la ville de Marche, en avril 1743. Une lettre en date du 14 janvier 1744 adressée de Bruxelles au Conseil de Luxembourg par le Conseiller de son Excellence le Ministre Plénipotentiaire pour la Gouvernement des Pays-Bas, nous apprend que les deux

délinquants ne pouvant payer l'amende de cent écus à laquelle ils avaient été condamnés, introduisirent une requête auprès du dit Conseil. Celui-ci commua leur peine en celle de bannissement pour une année du territoire sur lequel il exerçait sa souveraineté. L'amende cessa de ce fait et le temps de la détention en prison fut déduit de la période d'exil.

Les seigneurs gardaient jalousement la plus large prérogative dont ils jouissaient et qui consistait dans l'exercice de la juridiction criminelle. Dans ce domaine la Haute Cour jugeait généralement par arrêts, c'est-à-dire sans appel. Toutefois la Cour du village devait, « surtout en matière d'importance, user de l'avis de personnes doctes en droit, versées en justice et non suspectes. » (Sohet).



La « Haute Cour et Justice » de Forrières tenait ses assises dans un château qui se dressait à l'endroit où se trouve la propriété de feu M. Léon Vallez. Certaines dépendances de ce château avaient été transformées en habitations et subsistaient encore il y a une trentaine d'années. La route qui conduit vers ce lieu porte encore la dénomination « d'Eccourt » qui n'est qu'une déformation de « des Cours ».

Dans les premiers temps de la féodalité, Forrières n'eut d'autre justice supérieure que celle de Laroche dont cette localité dépendait.

Le 17 avril 1535, le Conseil provincial de Luxembourg accorda à Louis II de la Mark le droit de juger en degré d'appel les sentences rendues par les justices subalternes de ses seigneuries.

Par après, l'autorité du Conseil de Luxembourg s'affirma de plus en plus. Par un arrêt de l'an 1571, celui-ci défendit aux habitants de Forrières, On et Thys d'aller « prendre cour » à Rochefort ou en « appel » à Liège, sous peine de sanctions et menaça le comte de Rochefort de confisquer son fief s'il « prêtait la main à pareille entreprise ».

Comme Forrières était luxembourgeois, la justice locale ne devait plus en cas d'appel, du moins à partir de cette époque, en référer à la Haute Cour de Rochefort, mais s'adresser directement au Conseil de Luxembourg. C'est ainsi, par exemple, que le 26 septembre 1724, Henri Gilles de Forier déclara se porter pour « appelant » du décret rendu par la Haute Cour du lieu le 20 septembre de la même année, par devant le Conseil de Luxembourg. Dans certains cas particuliers le Grand Conseil de Malines tranchait en dernier ressort.

La Cour Foncière

Celle-ci avait pour mission de recevoir les actes, de juger les contestations concernant les terres comprises dans sa circonscription, d'en percevoir le cens et de réprimer les délits relatifs à ces terres.

La Cour Foncière de Forrières siégeait au même lieu que la « Haute Cour et Justice » et ses membres étaient généralement les mêmes que ceux qui composaient cette dernière. Pratiquement les deux Cours de Forrières se confondaient. Les actes de l'ancienne justice le prouvent à suffisance.

La Boverie

Les seigneurs de Rochefort possédaient à Forrières, comme dans plusieurs autres villages de leur comté, une « boverie » ou ferme seigneuriale.

Les boveries sont considérées comme ayant constitué le noyau de nos bourgades. Comme il a été dit précédemment les localités de Famenne ont surtout une origine agricole. C'est autour du bâtiment de ferme, résidence du maître ou de son représentant, que se sont groupées peu à peu les humbles chaumières et qu'ainsi se sont formées insensiblement les agglomérations rurales. La rudesse des temps féodaux a, par la suite, forcé les « Grands » à se protéger au moyen de forteresses élevées en des lieux difficilement accessibles. Mais avant la construction des châteaux forts, les boveries étaient les demeures de ceux qui avaient la suprématie dans la région.

Un document de 1408 nous révèle que la « boverie » de Forrières ne manquait pas d'importance ; elle comptait notamment 44 bonniers (ancienne mesure agraire qui valait, dans la région, environ 87a.19ca.) de terres et 15 charrées (nous dirions aujourd'hui charretée ; le mot ancien est resté dans le langage local) de foin.

Le 15 juillet 1529 le comte Louis II de la Mark accense sa boverie de Forrières à Jean Hustin, mayeur du lieu. L'acte mentionne que « Mon dit seigneur fit asportation par la bûchette en mains de notre lieutenant-mayeur et du tout s'en déshéritait lui et ses hoirs pour en vestir et adhérer le dit Jean Hustin et ses hoirs. De laquelle asportation le dit Hustin nous requis en avoir ban et vesture ce pour quoi lui fut donné à notre enseignement et en fut vestu bien à droit et à loi aux usages et coutumes de notre dite Cour ».

Il est à remarquer que suivant la coutume de l'époque, les biens immeubles ne pouvaient valablement être aliénés par contrat que par-devant la Justice. Les parties comparaissaient devant la Cour, le président énumérait les clauses du contrat, puis le vendeur prenait sa terre sous la forme symbolique d'une bûchette, la passait ensuite entre les mains du mayeur chef de la Justice, en le priant de la transmettre à l'acheteur ; de tout quoi l'acte était dressé par le greffier.

Du fait qu'il accensait sa « boverie », le seigneur cessait véritablement d'en être le propriétaire. Le nouveau possesseur de la ferme ou « censier » était tenu de payer une redevance annuelle en nature ; toutefois la « boverie » restait le gage du seigneur et lui assurait le paiement régulier de la rente. La ferme ne pouvait être ni partagée, ni vendue et au cas où le « censier » aurait failli à ses obligations, elle eut été saisie de plein droit et réunie au domaine seigneurial. La propriété de la « boverie » passait à titre héréditaire entre les mains du « censier ».

Les habitants du village étaient tenus de certaines corvées à la ferme seigneuriale. Un

document de 1408 rapporte que : « ceux à qui incombent les corvées à la boverie de Forrières doivent l'année chacun trois journées de charrue, à savoir un jour de vaien (regain ; encore employé en wallon) et un jour de mars et une matinée du mois de mai de leur charrue et un jour de faux et un jour de râteau et mener chacun deux charrées de foin dans la grange du seigneur et tous ceux qui n'ont point de charrue et qui peuvent faucher doivent un jour et un jour de râteau et un jour de faucille ».

En outre ceux qui devaient la corvée de « leigne » (bois à brûler), étaient astreints à « conduire chacun deux fois l'an, avant la Toussaint et avant la Noël, une charrée de « leigne » au château et à faire tailler le bois. Lorsqu'ils l'amenaient, on leur donnait du pain ».

Il convient de mentionner qu'une grande ferme vit le jour à Lamsoul au XVI^{ème} siècle. Le seigneur fit procéder au défrichement des terres. Cette ferme subsista en tant que ferme seigneuriale jusqu'à la Révolution Française ; elle fut ensuite vendue à vil prix et acquise par le « censier » à qui on donna la préférence.

Le moulin banal



Le seigneur était détenteur à Forrières d'un moulin banal auquel les habitants de la localité, de même que ceux d'Ambly, étaient contraints sous peine d'amende de faire moudre leurs grains. Il existait, à titre de redevance, la vingt-quatrième mesure des grains confiés au meunier. Le moulin fut accensé en 1520 par le comte Louis II de la Mark qui, en compensation de cette cession, recevait annuellement une rente en nature.

Le 22 juin 1761, le seigneur de Rossius de Humain, officier des comtes de Stolberg, confirma au nom de ceux-ci : « l'ancienne accense du moulin de Forier à Jean Joseph Lecomte meunier du lieu, avec banalité à laquelle étaient assujettis tant les manants d'Ambly que ceux de Forier ». Le « rendage » était compté à la mesure en usage à Dinant.

Ce moulin fut détruit (voir chapitre des guerres du XVII^{ème} siècle), reconstruit et transformé au cours des temps, pour devenir le moulin actuel (1957).

En 1789, le prince-évêque de Liège et l'Empereur d'Allemagne duc de Luxembourg ayant interdit la sortie des grains de leurs territoires respectifs, les manants d'Ambly (principauté de Liège) durent solliciter une autorisation spéciale pour pouvoir faire moudre leur blé à Forrières (duché de Luxembourg). Le 3 mai de cette année, Hubert Pairoux, meunier à

Forrières, adressa une requête au Conseil de Luxembourg pour demander que les habitants d'Ambly pussent faire moudre leurs grains au moulin banal de Forrières, les officiers et employés du bureau principal de Marche (douane) voulant empêcher les manants d'Ambly de se rendre à Forrières.

Il ressort d'un acte de 1762 qu'il existait une brasserie près du moulin banal.

Le four banal

Un peu en aval du moulin de Forrières, se trouvait le four banal auquel s'attachaient des obligations similaires. Il n'en subsiste pas de vestiges. La redevance due par les usagers du four consistait dans le vingt-cinquième pain.

Le bois seigneurial

La communauté de Forrières jouissait du droit d'affouage (c'est-à-dire de pratiquer des coupes dans le bois). En compensation, chaque ménage payait une rente annuelle d'un grand setier d'épeautre. En outre, le seigneur touchait le troisième denier du produit des coupes de bois. D'autre part, il possédait le droit de « haute fleur » ou de « paschon » (droit de mener les porcs à la glandée pour les engraisser). Il pouvait mettre soixante porcs au bois de Forrières, lorsqu'il y avait pleine « paschon » (glands en abondance).

Plusieurs règlements forestiers furent publiés en vue d'éviter le déboisement.

Le village possédait certaines parties du bois en pleine propriété.

La rivière

Les cours d'eau, comme les chemins, étaient regardés comme propriété du maître. Il ne pouvait en être fait usage, à quelque titre que ce soit, qu'avec son autorisation et moyennant une contrepartie.

Vers 1536 Louis II de la Mark seigneur de Rochefort accensa pour 10 patards et deux quarts d'huile, le cours de la rivière à Forrières pour « ériger une foulerie et une estorderie » au-dessous de la dite localité.

Ceci nous indique qu'au XVI^{ème} siècle il existait à Forrières une classe d'ouvriers aujourd'hui disparue, les fabricants de toile. C'est d'alors que date la dérivation de la rivière L'Homme, communément appelée de nos jours « canal du Doyen ».

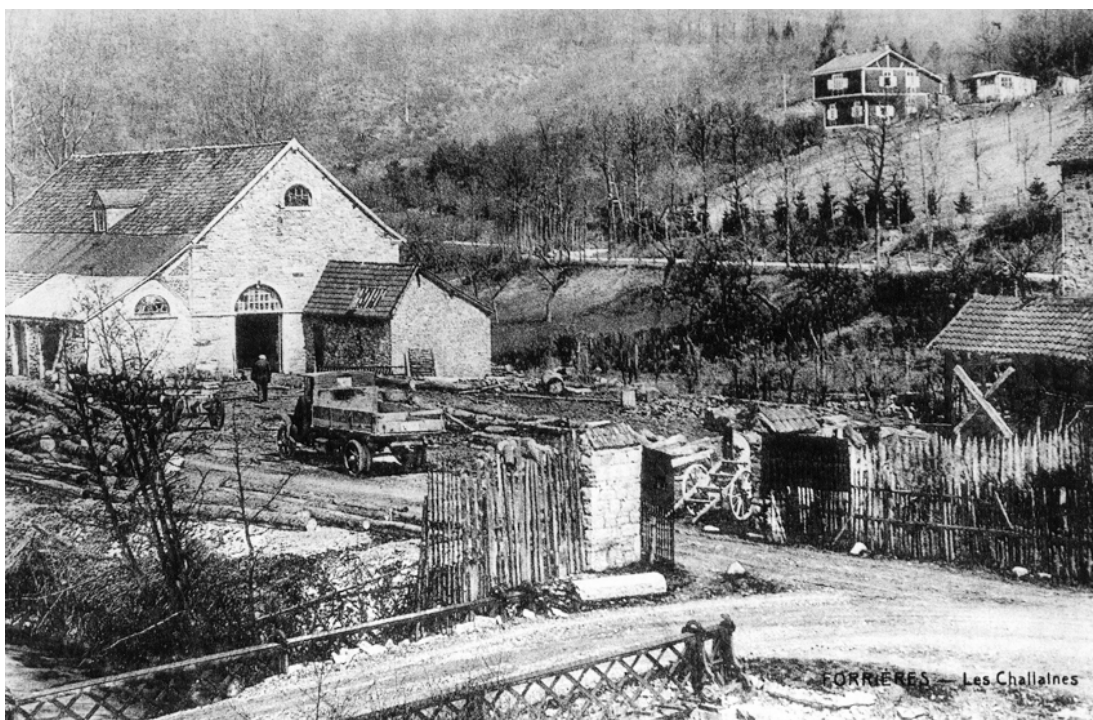
Les foulons possédaient leurs installations à l'emplacement actuel de la scierie à bois.

En ce même lieu fonctionnait une huilerie, terme par lequel on désigne encore l'endroit qui nous occupe.

Ce canal a aujourd'hui malheureusement disparu, il se situait sur la route de Jemelle avant le dépôt de matériaux de démolition. Le terrain vague qui précède laisse encore deviner son chemin. Le dépôt de matériaux de démolition était quant à lui, la scierie mentionnée précédemment.

Autrefois, on voyait dans nos campagnes des champs de lin et de chanvre, cultures destinées à alimenter les deux industries dont je viens de parler.

Dans la vallée de la rivière avaient été aménagés, sur ordre du comte, trois viviers, dans le but de procurer du poisson à la table seigneuriale les jours de jeûne et d'abstinence (relevé de 1540) ; le surplus de cette production était destiné à la vente. Ces viviers ont été convertis en prairies.



Le seigneur portait le titre de Prévôt des rivières ; de ce fait il jouissait, notamment sur le cours de L'Homme, de Mirwart jusqu'à son confluent avec la Lesse, d'une juridiction particulière, en vertu de laquelle il pouvait maintenir libre le cours de l'eau et ce, dans l'intérêt général. Les chemins étant peu nombreux et surtout peu praticables, le transport des bois se faisait jadis par flottage. Nos ancêtres virent souvent quantité de troncs d'arbres traverser leur village au fil de l'eau ; nous imaginons aisément que cela ne devait pas manquer de pittoresque.

Les Terres

Forrières comptait quelques « pleins fiefs ». On désignait ainsi ceux qui contenaient dix bonniers de terres au moins. Les possesseurs de ces « pleins fiefs » devaient fidélité et assistance à leur suzerain. Les alleux ou terres exemptes de toutes redevances, dont les propriétaires jouissaient par conséquent librement, étaient très peu nombreux.

Les terres labourables étaient réparties entre les chefs de famille, pour un certain temps. Les mauvaises terres ou terres sauvages, les « trieux » et les collines appartenaient à la communauté qui en tirait profit, soit par l'essartage, soit en y faisant paître la « herde » (troupeau formé par la réunion des animaux appartenant à la plupart des habitants et qu'un « herdier » menait paître sur les terres de la communauté).

Les collines schisteuses, notamment celles dénommées actuellement « Falgeay », « Ronchy », « Riau » et « Coray » étaient soumises à l'essartage. Il fallait tout d'abord procéder à l'enlèvement des ronces, épines, bruyères, genêts et arbustes de toutes sortes ; ensuite à l'aide d'une houe, couper des plaques de gazon et les disposer en longues lignes parallèles. Vers fin août, ces plaques étant arrivées à un degré suffisant de dessiccation, on en faisait des tas ou fourneaux au fond desquels on plaçait des brouilles, de la bruyère, des ronces, etc... On y mettait le feu et lorsque le tout était bien calciné, on le répandait

sur le sol qui retrouvait ainsi une fécondité éphémère. On y semait du seigle qui, par ce procédé était dépourvu de toutes autres plantes et donnait d'autre part, des tiges longues et résistantes utilisées pour les toitures de chaume. La plupart de celles-ci ont commencé à disparaître à Forrières, vers 1850, pour faire place progressivement aux toits d'ardoises. Cette modernisation s'est faite hélas au détriment du caractère pittoresque de nos vieilles demeures rurales.

Les manants de Forrières pouvaient obtenir sur simple demande et paiement d'une petite redevance annuelle en nature ou en argent, des terres incultes, à charge pour eux de les faire valoir.

Le 28 mars 1768 eut lieu « la réalisation d'une accense » faite par le seigneur de Rossius de Humain, en faveur de Jean Louis, manant de Forier, sur rapport de Joseph Jottard, admodiateur de la « cense » de Lamsoul, mayor d'Ambly. Il s'agissait d'une pièce de sartage sise au lieu dit Neuve-Fontaine et touchant une terre labourable de Lamsoul, appartenant à Leurs Altesses les Princes de Stolberg. La réponse fut favorable, sous réserve quant aux minerais du sous-sol.

Les actes de mutations de bien, passés par-devant la Justice vers 1660-1670, mentionnent de nombreux « vieux lieux dits » :

Champ des Nonins – Nauchin – Walauser – Longue Voye – Horsay – Coray – Sur Louisse – Levrette Fosse – Falgay – Ronchy – Fosse – Rubieau – Au Fosset – Derrière mon le Comte – Thier de Neufontaine – Haye du Seigneur – Inzomet – Le Plason – Les Ramées – Les Haillettes – Hagettes – Voye de Bure – Gros Chêne – Pachy du Seigneur – Savegeon – La Plate – Abreuvoir – Derrière le Coray – Spechy – Les Cresse – Culée du Potay – Respaille – Alcor – Lignir – Nolofoffe – Longue Pice – A la Croix – Longprez – Pré du Curé – Sur les Fos – Trau du Renaud – La Chavée – Riwamont – Gernay – Cheraupont – Pont des Vaux – Longchamps – Bois de Blonday – Dessus la Carrière – Aux abuvreux A la Basogne – A la Forge – Fond des Messeaux – Sur les près Dauffe – Rond Buisson – Chevaupont Walvain – Au Maulle – Près aux Fèves – Thier de Chanty Fontaine – Aux Bocaux – Pont de Chanly – Crombhaur – Marchette – Cosaibu – Wèves – Préay – Longlemont – Fravy – Mey – Terre Blonne Ropay – Chambrougay – Devant les Chesneux – Au Prayay – A la Combe – A Lihiesse – La Pierrerie – Chanty – Neufontaines – Vieux Hallon – Samgé – Les Pointes vers Ambly – Les Hayes Landin – Pré au Loup – Au Poiry en Lonnay – Lonnay – Voye de Marche – Au Siercy – Voye d'Ambly – Voye de Nassogne – Quitorchamps – Fochalle – Pré des Pirres.

La plupart de ces noms, qui évoquent si bien l'une ou l'autre particularité de l'endroit qu'ils représentent, sont encore en usage de nos jours. Leur orthographe, assez fantaisiste d'ailleurs, a subi quelques modifications.

Les classes sociales

Comme la région était essentiellement agricole, les habitants aisés se comptaient principalement dans la classe des laboureurs. Les plus riches d'entre eux avaient acquis la bourgeoisie. Ce titre ne pouvait être octroyé qu'avec l'autorisation du seigneur, après réception officielle par l'assemblée des bourgeois et paiement d'un droit d'entrée de 18 sols de blanc. Leur qualité de bourgeois les soustrayait aux décisions arbitraires du seigneur. Ajoutons qu'il fallait un séjour d'au moins un an et un jour sur le territoire de la franchise pour pouvoir jouir des privilèges.

Forrières fut parmi les premières localités de la région à bénéficier du mouvement social qui

se fit jour aux XIIème et XIVème siècles.

Le Livre Terrier du comte de Luxembourg, dressé au premier quart du XIVème siècle par ses officiers, fait figurer Forrières parmi les terres du comté de Laroche. En l'an 1315 il indique : «Forrières : doit chascun bourgeois deux chapons, somme 76 chapons ». On peut en toute logique déduire de ce document qu'il y avait vers 1309- 1315, trente-huit bourgeois à Forrières. Cette localité fut par conséquent affranchie avant 1315 ; mais ni la date exacte, ni l'auteur de l'affranchissement ne sont connus. Le fait est toutefois implicitement affirmé par cet important document.

C'est aux bourgeois qu'étaient confiées les charges à la « Haute Cour et Justice », ainsi qu'à la « Cour Foncière » de Forrières.

A côté des bourgeois existait une catégorie d'hommes non privilégiés : celle des manants. Ce qui les caractérise se déduit aisément de l'affranchissement lui-même, en ce sens qu'ils ne bénéficiaient d'aucun des avantages accordés par celui-ci (« En 1328, Thierry, seigneur de Walcourt et de Rochefort annonce à l'abbé et aux religieux de St-Hubert qu'il leur a donné Sebylhe, veuve de Chevillard du Forrière et ses enfants Hennon, Pierrechon et Marion, qu'il affranchi de tout servage. Fait et donné en l'an de grasse de notre Signour Jésus-Christ, mil trois cent et vingt-huit, le vingt-huit avril »). Ils constituaient la classe pauvre, soumise aux nombreuses corvées, tailles et charges seigneuriales. La plupart d'entre eux exécutaient des travaux à la « boverie », cultivaient en outre quelques maigres terrains et pratiquaient l'essartage.

Les manants qui avaient le moyen d'acquitter le droit d'entrée, pouvait avec l'agrément du seigneur, se faire admettre à la bourgeoisie ; mais le maître limitait leur nombre de crainte que son autorité se restreignît outre mesure.

Au-dessous de la classe des manants venait celle des hommes les plus misérables, astreints envers le seigneur aux devoirs les plus stricts : les serfs dont les conditions d'existence se rapprochaient bien près de celles des esclaves antiques. En dehors des premiers siècles de la féodalité, il ne semble pas qu'il y ait eu nombre de serfs à Forrières. Si l'on jette un regard sur le passé, du moins à partir du XIIème siècle, on peut affirmer que les seigneurs de la région ne furent généralement point des despotes.

La coutume qui régissait les deux Forrières était celle de Laroche, la plus importante au point de vue du ressort. Suivant une déclaration des pairies, les deux « Forires » comptaient encore au 1er juillet 1572 comme « pleins fiefs » du comté de Laroche.

Obligations militaires

Au cours des siècles, les seigneurs eurent souvent à soutenir des guerres, soit pour défendre leur patrimoine, soit pour répondre à l'appel de leur suzerain. Pour se constituer une armée, ils décrétèrent que tout homme valide devait se ranger à la première injonction, sous la bannière seigneuriale. Il était de plus ordonné : « quand il y avait guerre au pays, les manants de Forrières, Ambly, On ... devaient au commandement du sergent et chacun à son tour, venir guetter la nuit au château de Rochefort ». Une tourelle était désignée spécialement pour les guetteurs d'Ambly et de Forrières. A la charge personnelle du guet correspondait une redevance pécuniaire appelée le cens du guet ; chacun des villages devait payer annuellement un cens : Forrières et Ambly, ensemble 12 florins.

Les exigences du maître exaspéraient parfois ses sujets ; nous voyons en 1601 des habitants de Forrières, On et Thys refuser la garde au château de Rochefort « sous prétexte

d'incompatibilité avec le service militaire dû à leur souverain ». Ils en référèrent au Conseil de Luxembourg qui, par une sentence rendue le 24 décembre de la même année, leur donna tort.

Administration de la communauté

Le mayeur, chef de la « Haute Cour et Justice » et de la « Cour Foncière », était incontestablement la première autorité du village. Les attributions de la Cour de Justice avaient surtout trait aux affaires judiciaires ; cette Cour agissait aussi en tant que Cour Foncière et ici sa compétence s'étendait aux questions se rapportant aux actes et contrats relatifs aux biens.

Quant à l'administration proprement dite de la communauté, elle appartenait à l'assemblée des chefs de famille copropriétaires des biens. Il convient de noter que, depuis le temps de Charlemagne et malgré la prépondérance du régime féodal, nos petites communautés rurales possédaient un régime administratif à caractère populaire. Cette assemblée des chefs de famille était présidée par le mayeur et tous devaient y assister sous peine d'amende. Les actes essentiels de l'assemblée qui se réunissait, en principe, trois fois l'an, aux Rois, à Pâques et à la Saint-Remy, sous le nom de Plaids-Généraux, consistaient en ordre principal dans l'audition des défenses et règlements édictés par le seigneur et dans les décisions à prendre relativement aux biens communs.

Les actes ci-après mentionnés nous donnent une idée des délibérations de ces assemblées.

« Cejourd'hui cinque octobre 1740 aux Plaids-Généraux de la St-Remy, il est convenu de toute la Communauté de Forier, d'avoir dénommé pour marqueurs de la présente année Jean Germain et Jean Renard tant pour marquer les bois de chauffage gratis, que les bois de bâtiment ; admis que quand ils seront employés à ce sujet, ils auront chacun un escalin ; la même communauté a dénommé Jean Lecomte et André Herbet pour veiller qu'aucun ne fasse chose préjudiciable au dit règlement ; admis que les quatre dénommés porteront leur serment en justice au dit Forier.

« Ainsi fait et arrêté le jour, mois an que dessus et mis en garde ». « Cejourd'hui dix octobre 1742 aux Plaids-Généraux de la St-Remy il est convenu en pleine assemblée, du gré et consentement de toute la généralité des manants de ce lieu de nommer pour marqueurs de la présente année Jean Lecomte du costez Notre-Dame et Nicolas Janson du costez St-Martin et pour forestier, pour veiller qu'aucun ne fasse foule dans nostre dit bois de communauté, aussi bien que dans les haies d'aisance et des particuliers qui sont sur cette juridiction, dénommons Jean-Baptiste Decy et Mathias Janson.

« Ainsi fait et arrêté aux dits Plaids-Généraux, le jour, mois, an que dessus et mis en garde».

« Au cours d'une assemblée tenue en l'an 1745, Jean Lecomte et J. G. Incoul furent commis par la communauté de trois hayes d'aisance lui appartenant ».

Cette communauté élisait un « bourguemaistre » nommé pour un an, chargé de la représenter et d'exécuter les décisions prises. Cette organisation ancienne est à l'origine de nos Conseils communaux. Exception faite pour les attributions d'ordre judiciaire, le bourgmestre réunit actuellement les pouvoirs des « mayeur et bourguemaistre ».

L'édit de 1771 ordonna la confection d'un cadastre particulier pour chaque communauté. Celle de Forrières fut taxée comme suit :

- Biens-Fonds : 525 Fl. 19 s. 8 d.
- Industries : 51 Fl. 8 s. 3 d.
- Pâturages : 113 Fl. 15 s.

En 1780, les revenus de Forrières furent affermé en hausse publique à un tiers qui avait charge d'effectuer à ses risques et périls. Ce mode de perception ne fut en usage qu'à partir du XVIIIème siècle. Ce « tiers » jouait en somme, le rôle du receveur des contributions, d'aujourd'hui.

Déjà en 1724, suivant un acte officiel, on voit le sieur Demartin, Receveur des terres du comté de Rochefort, demander à la « Haute Cour et Justice » de Forrières, de contraindre les nommés Nicolas Janson et Jean Guillaume au paiement des cens et revenus seigneuriaux.

Le Peuple

Il était travailleur, économe et respectueux des biens d'autrui. L'opinion ne tolérait pas les infractions graves à la morale ; pour les punir on avait recours à la coutume bien connue du charivari, encore en usage il y a environ un demi siècle.

Quoique très croyants, nos ancêtres étaient quelque peu enclins aux pratiques superstitieuses, engendrées par la crédulité et l'ignorance propres à cette époque. Ces pratiques trouvaient aussi une source dans les remèdes familiers qui étaient fort en honneur, la science médicale étant méconnue dans les campagnes. D'ailleurs, les médecins peu nombreux ne se rencontraient que dans les villes difficiles à atteindre faute de communications.

Après le rude labeur des champs et principalement les moissons, le peuple recherchait les divertissements dont les plus populaires sont les « dicausses » (fêtes locales). Celles-ci, comme tous les jeux, les danses, les débits de boissons, etc... étaient réglées par des octrois particuliers des seigneurs.

Les hommes portaient le sarrau et le bonnet ou la casquette ; les femmes étaient vêtues de jupes longues, froncées à la taille et du caraco ; elles se coiffaient de la capote si pittoresque.

Les misères du XVIIème siècle

L'année 1636 marque une date fatidique dans l'histoire de Forrières. Elle nous rappelle la terrible épidémie de peste qui décima ses habitants ; il est particulièrement question de ce fléau dans un chapitre spécial.

Après ce cataclysme, ce furent les guerres qui éprouvèrent durement les populations rurales.

La contrée fut occupée par les troupes de Charles IV duc de Lorraine, qui étaient venues rejoindre l'armée espagnole. Elles furent cantonnées à Bure pendant un laps de temps assez long et mirent le pays à contribution. Composées d'un ramassis d'aventuriers, ces troupes se signalèrent par leurs excès et leur inhumanité. En 1640 elles brûlèrent le moulin de Forrières et enlevèrent le bétail. Le peuple déjà si malheureux et appauvri, fut en outre accablé de taxes et charges militaires.

Pour faire face aux dépenses de la Principauté, un impôt fut décrété en 1650, sur la mouture des grains. Le comte de Löwenstein trouvant cette charge trop onéreuse, obtint du prince-évêque qu'elle fût remplacée par une taxe personnelle ; chaque tête d'habitant fut cotisée à la somme d'un florin. La misère était encore aggravée du fait d'un hiver particulièrement rigoureux ; en outre, les récoltes ayant été mauvaises, le pain avait atteint un prix tellement élevé qu'il était inaccessible aux pauvres.

Le 23 mars 1651, le colonel Latour vint prendre possession de la ville et du château de Rochefort où il installa une garnison lorraine. Les habitants de toute la région furent soumis à une tyrannie sans précédent.

Quand, en février 1653, on signala l'approche d'un corps de troupes du prince de Condé qui était alors au service de l'Espagne, on vit fuir les populations, emportant ce qu'elles avaient de plus précieux ; nos ancêtres Forriérois gagnèrent les bois d'Ardenne avec leur bétail et leurs meubles.

L'année suivante des soldats de Condé, commandés par le comte de Duras, vinrent se fixer à Nassogne. Ceux-ci, de même que les soldats lorrains qui, pillards et criminels, avaient causé chez nous des maux incalculables, furent contraints, grâce à une intervention personnelle de l'empereur Ferdinand III, de quitter le pays. Ils ne laissèrent derrière eux qu'un monceau de ruines ; de nombreuses maisons de pauvres manants étaient éventrées ou réduites en cendres. De la boverie de Forrières, une seule grange était encore debout.

Quelques années plus tard, lorsque Condé remis en possession des armées de Louis XIV alla rejoindre celui-ci au siège de Maestricht, il laissa une garnison à Charlemont. Les troupes du gouverneur français de cette ville faisaient presque journellement des incursions dans la contrée et y commettaient toutes sortes de déprédations, ce qui amena des représailles dont il se plaignit. M. de Louvigny et le cardinal Mazarin intervinrent en faveur du comte de Rochefort.

La guerre de Hollande s'étant terminée à l'avantage de la France le 17 septembre 1678, par le traité de Nimègue, notre région passa sous la domination française. Celle-ci ne devint effective qu'à partir de 1681 et dura jusqu'en 1698. Forrières ressortissait alors au Conseil de Luxembourg et au Parlement de Metz. Les français percevaient la gabelle et divers impôts en nature et en argent. Les pauvres habitants gémissaient sous le poids des corvées et des contributions de guerres ; ils étaient l'objet de vexations de toutes sortes, imputables aux soudards grossiers et sans scrupules.

La guerre de succession d'Espagne (terminée par la paix d'Utrecht en 1713) fut encore l'occasion de fréquents passages de troupes.

Des actes de l'époque nous montrent à quel point les pauvres diables de Forrières étaient accablés de taxes militaires :

« 29 octobre 1655.- Hubert Janson, Everard Antoine, Jean Henrot, Hubert Martin, Jean Louis, Jean Poncin, François de Villet et Hubert Noël ont déclaré au nom de la communauté de Forrières, vendre des cordes de bois, pour dégager ce que la communauté doit à Dinant, vu les grandes nécessités d'icelles en contributions de soldats ».

« 19 septembre 1657.- Les bourgeois de Forrières vendent un morceau d'aisance de 38 journaux à Ain Ayfemence pour subvenir à leur grande nécessité, pour les soldats Wytemberck en garnison à Marche en 1656, au comte de Maret, aussi dit Marche, au profit de Jean de la Violette Lieutenant-Colonel à Marche, pour 70 patagons. Ils s'obligent à rembourser suivant tailles et contributions ».

« 17 mai 1658.- Les habitants vendent en gagère au seigneur la Violette une pièce de sartage pour 2 patagons un escalin, pour nécessités urgentes en taxes et contributions ».

« En 1659 le colonel la Violette profite dur de sa prébende de guerre et faits de nombreux achats de terres ».

« 1668. – Réponse à une plainte formulée par le mayer de Forier :

Monsieur Gauthier, mayer de Forier de et au dit lieu.

Monsieur – Si vous voulez considérer le temps que votre Comté est demeuré exempté de charges et que la présente est fort modérée au regard des autres, vous advouerez vous-mesme le tort que vous avez de vous plaindre, du moins si vous voulez suivre la raison. Je say que rapportant l'un à l'autre vous n'êtes pas à quatre soulds par jour chacun, car vous ne devez aucune chose au Lieutenant ny au Sergent outre le simple logement ; si vous donnez du fourrage aux deux chevaux du Lieutenant, il vous en a de l'obligation, vous ne devez en aucune façon payer les sept jours d'absence aux cinquante soldats ; j'espère que lundy prochain j'en recevray la défense de Son Excellence ; Mr. de Horst vous a envoyé un capitaine, son fourrier et quatre soldats pour faire rentrer son fourrage. Il a le plus grand tort du monde, vous en avez assez chez vous pour faire cette extorsion, je l'ay en escripts esjoinct.

Vous ne devez rien aux exécuteurs qui ne doivent excéder le nombre de trois, outre la subsistance ou dix soulds à chacun par jour pour la rédemption d'Icelle. L'ordre de son Excellence est tel.

Sur ce, en attendant de vous servir, en outre, je demeure Monsieur, votre très affectionné serviteur.

Luxembourg, le 16 d'octobre 1668 ».

Au début du XVIIIème siècle, « le mayer et les échevins de Forier adressèrent une requête au seigneur de Rochefort pour demander la grâce d'une modération des arrérages dus par la cense de Forier, eu esgard aux pertes subies par la suite de guerres et mauvais temps ».

La « cense » avait livré en 21 ans : 203 muids d'épeautre et 306 muids d'avoine : elle restait redevable de 133 muids d'épeautre et 197 muids d'avoine.

Le XVIIIème siècle

Le XVIIIème siècle fut dans son ensemble plus clément. Il n'y a guère à signaler que les troubles résultant des guerres de Louis XV. Celui-ci étant parvenu, par suite de la victoire de Fontenoy en 1745, à s'emparer de la presque totalité des Pays-Bas autrichiens, les Impériaux repoussés dans le Luxembourg, établiront l'année suivante à Rochefort, en face du château fort, sur la hauteur de Lorette, un camp important dénommé le camp de «César». Notre région fut frappée de quelques réquisitions militaires.

En dehors de ce fait qui, au point de vue social, n'eut pas de répercussion sérieuse, on peut affirmer qu'au cours du XVIIIème siècle, on vit la communauté qui depuis tant d'années était plongée dans le malheur, renaître à la vie et le pays se relever de ses ruines accumulées. La communauté régla ses dettes d'année en année, dégreva son budget et se libéra progressivement de ses obligations de rentes. Témoins, les nombreux actes de l'Ancienne Justice dont voici à titre d'exemples, deux extraits :

« 23 février 1745.- Vente de bois de 3 hayes d'aisance pour remboursement d'une rente due au seigneur de Nisramont ; Vandestraeten de Waillet, au sieur Latour, marchand à Rochefort et à son frère, pour 150 écus argent ».

« 24 février 1745.- Charles Fortunat Henri Vandestraeten, chevalier seigneur de Frenoy est remboursé du capital qui lui était dû par la communauté de Forier, par Guillaume Incoul et Jean Lecomte ».



EVENEMENTS DE LA REVOLUTION BRABANCONNE

Les décrets de janvier 1787 de Joseph II vinrent bousculer toute l'organisation administrative et judiciaire des Pays-Bas.

A Forrières, On, Thys, Hamerenne et Briquemont ils eurent pour effet de supprimer l'ancien droit seigneurial de nomination des échevins.

L'opposition grandit de jour en jour et le 24 octobre 1789, un manifeste des patriotes décrétait la déchéance de l'empereur. Il mourut l'année suivante et ce fut son frère Léopold II qui lui succéda. Malgré son esprit plus conciliant et les promesses qu'il fit à ses sujets de tout rétablir sur l'ancien pied, on lui résista par les armes.

Le général Schoenfeldt qui avait pris le commandement des patriotes brabançons, crut attaquer les autrichiens par surprise entre Rochefort et Marche, mais ses plans furent déjoués – les combats se déroulèrent en divers endroits, principalement entre Bure et Tellin et sur la hauteur entre Hamerenne et Forrières au lieu dit « Crombhaur », vers le 23-24 mai 1790. Les patriotes furent mis en pleine déroute.

Rappelons à cette occasion, un évènement qui, tout en étant en dehors de ceux qui précèdent, ne manque point d'intérêt. Le 19 août 1792, La Fayette qui prit une part active à la Révolution Française dans les rangs du parti royaliste libéral et qui, d'autre part, était suspecté par les partisans de la Convention Nationale, quitta Sedan où il commandait et émigra par Rochefort avec ses officiers. Ils furent tous, malgré le droit des gens, faits prisonniers par les autrichiens qui ne pardonnaient pas au grand général son intervention dans la Révolution.

Un monument élevé à quelques pas de l'Athénée de Rochefort, porte l'inscription suivante qui nous remémore ce fait historique :

**Le 19 août 1792,
Au mépris de tout droit,
La Fayette,
Défenseur de la Liberté,
fut arrêté à Rochefort
par les Autrichiens.**

SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Il convient de signaler que le 26 mai 1794, l'armée de la Moselle débouchait à Tellin. Le général Jourdan établit son quartier général à Wavreille, ce qui eut pour conséquence l'envahissement de Forrières pendant plusieurs jours par les troupes qui firent main basse sur les vivres, les grains, les chariots, etc...

A partir de 1794, Forrières connut la domination française.

Le chemin qui, avant la construction de l'église, traversait la prairie située à l'angle des routes actuelles de la gare et de Masbourg et allait rejoindre en droite ligne l'impasse St-Roch, était communément appelé « chemin des Français » parce qu'il avait été suivi par les armées de la République.

Les mesures antiréactionnaires et antireligieuses se manifestèrent par l'arrestation de deux nobles, de l'un des prêtres officiants, par le pillage, puis la fermeture des deux chapelles, par la confiscation des biens dont les revenus étaient affectés à l'entretien de ces chapelles et à l'exercice du culte ; celui-ci fut interdit pendant un certain temps. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre n'eurent qu'une échappatoire : se cacher. La messe fut dite en secret à l'endroit dénommé « Trou du Curé ». Une croix gravée dans le schiste et que l'on voyait encore il y a quelques années, témoigne en faveur de ce fait.

La communauté, astreinte à payer de fortes contributions, dut en outre fournir des soldats à la France toujours en guerre. Certains d'entre eux ne revirent jamais leur foyer ; en font foi les extraits suivants d'actes authentiques :

« Armée d'Espagne, 4ème Corps, n° 9 ;

Commune de Grenade, hôpital de Grenade dit St-Juan de Dios.

Le sieur Jotard Gabriel, dragon au 20ème régiment de dragons, Compagnie d'élite.

Natif de Forrières, département de Sambre-et-Meuse, entré au dit hôpital le 21 février 1810, y décède le 1er mars 1810.

Grenade le 1er mars 1810 ».

« Armée d'Espagne, hôpital militaire d Santander.

Le sieur Gouverneur Jean Joseph, fusilier au 6ème bataillon auxiliaire d'infanterie de ligne, à la 3ème Compagnie, âgé de 24 ans, natif de Forrières, canton de Nassogne, département Sambre-et-Meuse, est entré au dit hôpital le 10 janvier 1811 et y est décédé le 22 janvier 1811. Santander, le 22 janvier 1811 ».

Parmi les anciens militaires de l'Empire, qui ont obtenu, en 1857, la médaille de Ste-Hélène, figure quatorze Forriérois. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur démontrent que, de toute la région, c'est Forrières qui a fourni le plus fort contingent de soldats à Napoléon. Ne pouvait prétendre à la médaille de Ste-Hélène que le militaire en vie en 1857 ; s'il venait à décéder, le brevet devait être renvoyé au Ministère de l'Intérieur.

Le 1er octobre 1795, par suite de la réunion de notre pays à la France et de sa réorganisation administrative, Forrières fut rattaché au canton de Nassogne et intégré dans le département de Sambre-et-Meuse.

Au début de 1796 tous les livres de la Haute Cour de Forrières furent arrêtés par décret du préfet du département.

Malgré la publication par le baron Emmanuel Pérès, des lois abolitives de la féodalité, le

comte de Rochefort put conserver ses rentes foncières dues pour l'accense de sa ferme et de son moulin de Forrières.

Le patrimoine du comte, sur le territoire de la commune ne comportait plus qu'une prairie; celle-ci fut vendue le 14 mai 1810 par le Gouvernement français. Ainsi disparaissait la dernière trace du régime féodal à Forrières.

Situation administrative

Par arrêté du 14 fructidor an III (31 août 1795) Forrières fit partie du département de Sambre-et-Meuse, canton de Nassogne, de même que Lesterny.

Par arrêté du 17 frimaire an X (8 décembre 1801) Forrières continuait d'appartenir au département de Sambre-et-Meuse et dépendait de l'arrondissement de St-Hubert, canton de Nassogne.

Le 12 septembre 1814, les départements de Sambre-et-Meuse et de l'Ourthe furent réunis et formèrent un nouveau département, celui de Meuse-et-Ourthe.



SOUS LE REGIME HOLLANDAIS

Situation administrative

Le 2 octobre 1815, Forrières fut réuni à la province de Liège.

Le 13 août 1818, il fut rattaché au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 19 janvier 1819, il fit partie du 4ème arrondissement administratif et le 24 février de la même année du 5ème district électoral (chef-lieu Marche-en-Famenne), de même que Lesterny.

Le 2 janvier 1823, par arrêté royal, les provinces furent divisées en quartiers. Forrières fut du 5ème quartier (Marche-en-Famenne).

Lesterny a été rattaché, ainsi qu'il a été dit précédemment, par ordonnance du Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg du 19 septembre 1823, à la commune de Forrières.

En 1828, Forrières appartient au canton de Marche-en-Famenne.

Ce n'est qu'en 1839, lors de la séparation du Grand-Duché de Luxembourg de notre province, que Forrières fut définitivement rattaché au canton de Nassogne.



LES BOURGMESTRES DE FORRIERES

Comme on le sait, les institutions féodales disparurent au moment de la Révolution Française de 1789.

C'est alors que furent supprimées la « Haute Cour et Justice » et la Cour Foncière » de Forrières, de même que la charge importante de « mayeur » qui s'y rattachait.

Au début de l'occupation française et pendant la période transitoire, la communauté dut se soumettre aux ordres d'un « Commissaire de la République », nanti de tous les pouvoirs. Par après, le « chef » de l'administration communale porta le nom de maire, appellation qui subsista également et pendant un certain temps, sous la domination hollandaise. Il prit ensuite et définitivement le titre de bourgmestre.

Voici les noms de ceux qui furent successivement à la tête de la commune de Forrières de 1803 à nos jours :

• Fraselle J.J.,	de 1803 à 1815
• Jouret Pierre Jh.,	de 1815 à 1830
• Incoul Charles,	de 1830 à 1858
• Jadot Hubert Xavier,	de 1858 à 1860
• Incoul Guillaume,	de 1861 à 1891
• Rochette Remacle,	de 1892 à 1914
• Poncelet Prosper, bourgmestre ff.	de 1914 à 1918
• Louis Hubert, bourgmestre ff.	de 1918 à 1921
• Baijot Louis Edouard, bourgmestre ff.	en 1921
• Louis Hubert,	de 1921 à 1926
• Grandmont François,	de 1927 à 1932
• Paul Jean-Baptiste,	de 1933 à 1938
• Simonet Edward,	de 1939 à 1943
• Cugnon Louis, bourgmestre ff.	de 1943 à 1945
• Cugnon Louis,	de 1945 à 1947
• Verhaeghe Gustave,	de 1947 à 1958
• Ansotte Joseph,	de 1959 à 1976

La fusion des communes de 1977, plaça Forrières dans la commune de Nassogne.

• Hérin Léopold	de 1977 à 1983
• Delbeck Philippe	de 1984 à 1989
• Sépul Marcel	depuis 1990

Sous leur sage administration, se firent jour d'importantes réalisations tendant à améliorer les conditions de vie des habitants.

LA POPULATION DE FORRIERES

En	1540 Forrières (N-D. + St-M.)	212 habitants	(47 feux)
	1650	120	
	1711	194	(43 feux)
	1789	257	(57 feux)
	1815	314	
	1840	443	
	(avec sa section de Lesterny, 672 habitants et 141 feux)		
	1892	699	(156 feux)
	(avec sa section de Lesterny, 920 habitants et 221 feux)		
	1936	957	
	1956	1131	
	1970	1221	

La régression que l'on voit apparaître au XVIIème siècle, eut pour cause les guerres et surtout l'épidémie de peste.

Depuis le début du XIXème siècle et jusqu'à ce jour, la population de Forrières n'a cessé de s'accroître ; les raisons en sont multiples et sont étroitement liées à celles qui contribuèrent au développement général du pays.

L'industrie des carrières notamment, prit une certaine extension au cours du XIXème siècle (voir chapitre des carrières).

La mise en service (1858) de la grande ligne de chemin de fer Namur-Arlon et quelques années plus tard l'exploitation des importants ateliers de Jemelle donnèrent un nouvel essor à la région.

L'intensification du trafic routier, engagea les Autorités locales à décider d'une part, l'aménagement des chemins notamment celui de Nassogne (1866), puis de Wavreille, d'autre part la construction des routes de Masbourg (1876), de Lesterny ensuite. Une voie d'accès vers Jemelle surtout s'avérait d'une absolue nécessité. Sa création en 1898 fut accueillie avec enthousiasme par les ouvriers qui devaient se rendre aux ateliers du chemin de fer. Malgré le refus des communes d'Ambly et de Jemelle d'intervenir dans les frais, le conseil communal de Forrières approuva les projets à l'unanimité en 1895 (Rochette, bourgmestre ; Grandmont et Hérin, échevins ; Jottard, Mareschal et Léonard, conseillers). Les travaux comportaient en outre, l'exécution de deux embranchements, l'un vers la gare, enjambant la rivière, l'autre vers la route de Nassogne.

La route du « Pont des Battes » coupait jadis la ligne de chemin de fer à côté de la gare ; ce passage à niveau disparut en 1900 par suite de la construction du pont sur la voie ferrée (La plupart des ponts de Forrières furent détruits au cours de la guerre 1940/45. Ils furent reconstruits puis inaugurés en 1952, par M. le Ministre Behogne et son secrétaire M. Gaston Paul.).

Vers 1850, les communes d'Ambly et de Nassogne furent reliées à Forrières par une malle-poste (Celle-ci assurait en 1890 trois départs par jour, dans chaque sens.). Au début de 1923, un service régulier d'autobus Forrières-Ambly-Nassogne fut confié à M. Burnay. L'intensification de ce service était nécessaire, vu le nombre croissant de voyageurs et aussi pour assurer le transport des objets de boissellerie, industrie prospère dans le chef-lieu du canton.

En ce qui concerne le service postal, Forrières fut de bonne heure doté d'un bureau propre, eu égard au rayon que la station du lieu était appelée à desservir (La Poste Impériale fut organisée dans nos contrées vers 1750. Un bureau s'installa à Tellin ; Forrières se trouvait dans son rayon d'action. Il ne se chargeait pas, comme de nos jours, de la remise des lettres à domicile ; il fallait les faire prendre chez le « Maître des Postes », par des messagers. La « Poste aux chevaux » nous apparaît comme un lointain souvenir.).

Dans le domaine forestier, les Autorités communales décidèrent en 1859, de faire procéder au boisement des lieux dits « Coray », « Riau », « Blonday ». Auparavant, ces endroits couverts de genêts, bruyères et ronces, étaient loués aux habitants qui en tiraient la litière pour les animaux et y semailent quelques parcelles de seigle (essartage). Le « Ronchy, composé de terrains incultes, fut défriché en 1860 et l'on ensemença quelques hectares. Dans le bois communal, plusieurs chemins furent aménagés au cours de la guerre 1914-1918, grâce à l'aide des habitants du village.

En 1918, la Compagnie Luxembourgeoise d'Electricité réalisa l'électrification de la localité. L'installation conçue d'une façon assez sommaire à cette époque, fut plus tard modernisée. Un dernier pas restait à faire pour procurer aux Forriérois un peu plus de confort ; en 1930, la commune fut pourvue d'une distribution d'eau potable. Celle-ci provient des sources de Neuve-Fontaine. Le contrat relatif à la captation d'une partie des eaux de Neuve-Fontaine, en faveur de la commune de Jemelle, fut mis au point en 1899, lors d'une importante séance du Conseil Communal de Forrières. Il s'agissait surtout d'éviter tous ennuis ou procès ultérieurs et aussi de ne pas retarder l'exécution des plans établis par les Autorités de Jemelle.

Actuellement, Forrières continue à prendre de l'extension, principalement en raison de sa situation favorable. Demandons à l'Administration communale qu'elle mette tout en oeuvre pour y développer le tourisme.



LE CHRISTIANISME

Le christianisme avait déjà pénétré dans nos contrées au III^{ème} siècle, par la vallée du Rhin. Il fut contraint de s'effacer devant la poussée des peuples sauvages de la Germanie.

L'oeuvre de conversion de nos ancêtres fut réservée au VII^{ème} siècle. De nombreux prédicateurs apparurent dans la plupart des régions ; citons St-Remacle, illustre fondateur des abbayes de Stavelot et de Malmédy (651-652), dont le souvenir s'est perpétué dans les villes de Famenne : Marche et Wellin. St-Hadelin, disciple de St-Remacle vint à Celles et y fonda un monastère (669). St-Monon arriva à Nassogne vers 620.

Ces missionnaires appuyés et protégés par les rois mérovingiens et les pieux maires du palais d'Austrasie, portèrent de rudes coups au paganisme qui se réfugiait de plus en plus au fond de nos campagnes. Celles-ci étaient désolées par l'idolâtrerie et les pratiques superstitieuses (Les cimetières et les fontaines en étaient principalement l'objet) contre lesquelles les premiers évangélisateurs eurent à mener une lutte opiniâtre.

St-Hubert, surnommé l'apôtre de l'Ardenne, entreprit son apostolat vers l'an 720 et extirpa définitivement « l'erreur » de nos contrées. Le célèbre monastère d'Andage (plus tard St-Hubert) fut fondé vers 687 par Pépin de Herstal, pour son conseiller St- Béréglise.

St-Monon, apôtre de la région qui nous occupe, a laissé un souvenir vivant à Nassogne et si j'en conte l'histoire (succinctement d'ailleurs) dans le paragraphe qui suit, c'est en raison de ce que les Forriérois y sont intimement mêlés.

L'on affirme que les « prêtres de Freyr » furent les instigateurs du meurtre de St-Monon contre qui ils excitèrent certains habitants de Forrières restés fidèles aux divinités mythologiques (Les autels druidiques « Pierres du Diable » de Forrières auraient été renversés sur ordre de St-Monon).

Monon fut un ermite et un martyr. Dans un songe, il entendit la voix divine qui l'invitait à quitter son pays natal, l'Ecosse et à se rendre dans nos forêts alors immenses et difficilement habitables.

Après avoir reçu la bénédiction apostolique à Rome et fait un séjour chez l'évêque St-Jean l'Agneau, il vint s'établir à l'endroit où se trouve une fontaine nommée Nassonia, y construisit un oratoire et commença son action évangélisatrice.

Les chroniqueurs nous rapportent qu'un « cochon sauvage » en fouillant le sol, mit à jour une clochette qui, agitée par St-Monon s'entendait de très loin.

Vers 636, alors que depuis plusieurs années il poursuivait son oeuvre ardue, il fut accosté près de son ermitage par des bûcherons idolâtres de Forrières et tué sauvagement.

L'évêque St-Jean l'Agneau fit bâtir une église à Nassogne, pour abriter le corps du martyr. Par après, un chapitre de chanoines richement doté par Pépin de Herstal y fut adjoint.

Le trésor de la collégiale comporte notamment la châsse du Saint Ermite et la clochette miraculeuse. Chaque année, le dimanche qui suit l'Ascension a lieu à Nassogne, une célèbre procession à laquelle assistent, non seulement les habitants de la localité, mais aussi ceux des villages voisins. Les reliques du Saint sont portées de la collégiale à la chapelle qui s'élève à l'endroit de son supplice. Cette manifestation est désignée sous le nom de « Remuages ». A cette occasion, les fidèles prient St-Monon afin qu'il protège leur

bétail et leurs moissons.

Autrefois, lors de cette procession, les villages étaient invités à se ranger par ordre alphabétique ; au moment de l'appel de la lettre F, un hallebardier criait :

« En arrière les gens de Forrières, ils ont occis Saint-Monon », et les Forriérois humiliés allaient se placer en queue du cortège. Cette pratique n'existe heureusement plus de nos jours. Les vexations ne manquaient pas, on le devine, de donner lieu à de vives discussions et parfois même à de sérieuses disputes.

Les chanoines de Saint-Monon avaient la franche dîme (grosse et menue) dans les districts de Forrières et Lamsoul.

On sait qu'autrefois l'Eglise percevait directement de ses membres un impôt en nature, dénommé dîme (dixième partie des fruits et produits de la terre) destiné à subvenir aux nécessités du culte et de ses ministres. La grosse dîme se prélevait sur les principales céréales et la menue dîme sur les produits de moindre importance.

Au XVIIIème siècle, les « décimateurs » avaient coutume d'affermier la dîme au plus haut enchérisseur. Ce dernier n'était pas nécessairement astreint à percevoir la dîme en nature. Il avait la faculté de négocier avec le propriétaire le paiement d'une somme d'argent, suivant le mode qui convenait le mieux aux parties intéressées.

Dans le courant du XVIIIème siècle, la « Haute Cour et Justice » de Forrières condamna à diverses reprises des débiteurs au paiement de la dîme due au Vénérable Chapitre de Nassogne et ce, à la requête de sieur Collinet, « compteur » de celui-ci.

Le Chapitre de Nassogne devait, en contrepartie de ses revenus, contribuer au traitement du « desservant » et pourvoir aux frais essentiels du culte à Forrières.

Sous le gouvernement de Marie-Thérèse, il avait en outre à sa charge, de veiller à l'entretien des deux cimetières.

« Forrières fut pendant longtemps tributaire de la paroisse de la collégiale de Nassogne qui délguait un « chargé d'âmes » pour y célébrer l'office divin le dimanche et jours de fêtes ». (G. Lamotte)

Le 25 novembre 1681, sous l'occupation française, le prévôt de Montmédy ordonna aux chanoines de Nassogne, d'installer à Forrières, un prêtre pour y exercer le saint ministère.

Par accord passé en 1729, entre le comte de Rochefort et le Chapitre de Nassogne, ce dernier renonça à percevoir la dîme dans le district de Lamsoul ainsi que sur la hauteur de Jemelle.

Forrières faisait partie du diocèse de Liège, archidiaconé de Famenne, décanat de Rochefort. D'aucuns prétendent qu'un certain nombre de localités dont Forrières, relevaient exclusivement de l'abbaye de Saint-Hubert. Forrières ne fut rattaché au diocèse de Namur qu'en exécution du Concordat du 15 juillet 1801 entre Bonaparte et Pie VII, fixant la nouvelle organisation religieuse.

Peu après 1700 et jusqu'à la Révolution Française, un bénéfice fut fondé sur le territoire de Forrières et ses revenus devaient pourvoir à la subsistance du prêtre ainsi que nous le révèle la grande pierre tombale provenant de l'ancien cimetière et portant cette épitaphe :

**HODIE MIHI GRAS TIBI
ICY
REPOSE REVEREND SIRE
HUBERT GAUTHIER DE
FORIER EN SON VIVANT
PRESTRE ET PREMIER
BENEFICIER DE NOTRE
DAME DE HOTTON, AGE
DE 37 ANS, DECEDE LE
15 FEVRIER 1746.**



Cette pierre est encastrée dans le mur de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, bâtie en 1877.

Ce bénéfice avait pour origine un testament de Nicaise Becheray « bourguemaistre et du Conseil de la Ville de Marche », de l'an de grâce mil six cent nonante-huit du mois de mars, le premier jour. (Ce testament a été enregistré dans les livres de la Haute Cour de Forier le vingt-six mars mil sept cent vingt-et-un).

En voici le commencement et l'essentiel :

« A la plus grande gloire de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints de la Cour céleste, je laisse tout mon bien patrimonial que je possède au village de Forier pour la fondation d'un bénéfice perpétuel dans la chapelle de Notre- Dame, au dit Forier, diocèse de Liège et de la paroisse de Nassogne ».

Ce legs était fait sous de nombreuses conditions. Le Révérend Prévost et les chanoines du Vénérable Chapitre de Nassogne étaient invités à en faire respecter les clauses.

La chapelle de Notre-Dame de Hotton, démolie en 1844, s'élevait à l'endroit même où se trouve l'école actuelle des garçons (Notre-Dame de Hotton était autrefois l'objet d'une dévotion particulière. La chapelle Notre-Dame lui fut dédiée. Il est toutefois à remarquer que, dans les actes de l'ancienne justice, mention est faite de la chapelle Notre-Dame, sans autre appellation.). L'ancien cimetière de Forrières Notre-Dame disparut quelques années plus tard et son emplacement fut affecté à la cour de cette école.

Forrières St-Martin avait son cimetière propre et sa chapelle qui fut bâtie vers 1636, par suite d'un serment. Il en sera plus amplement question au chapitre consacré à l'épidémie de 1636. Cette chapelle subsista jusqu'en 1866, date à laquelle elle fut remplacée par un petit sanctuaire dédié à St-Roch et situé au carrefour des routes de Wavreille et d'Eccourt. Ce dernier fut remplacé en 1953 par un sanctuaire plus grand, dont l'orientation a été voulue de manière à permettre aux fidèles de suivre l'office en évitant les stationnements sur la route.

Les offices divins étaient célébrés dans ces chapelles par un desservant ou pléban, dépendant de la paroisse de Nassogne. Les documents du presbytère relatent, sous la signature du pléban Boulanger, qu'un incendie survenu en 1713 à Nassogne, détruisit les registres contenant les actes de l'état civil de Forrières. Le prénommé a retranscrit les actes qu'il a pu retrouver et dont le premier date de 1666. A partir de 1778, ils ont été régulièrement enregistrés.

Suivant les archives de l'Etat à Namur, J. Renoy, desservant de Forrières et Thomas, desservant de Masbourg, ont prêté le serment de fidélité à la République Française, le 21 thermidor an XI (9 août 1803) en la cathédrale de Namur, pardevant le baron Emmanuel Pérès, préfet du département de Sambre-et-Meuse. J. Renoy resta en fonctions jusqu'en 1808, date à laquelle Forrières cessa d'être succursale. Forrières Notre-Dame devint vicariat d'Ambly et Forrières Saint-Martin vicariat de Wavreille. Cette situation subsista jusqu'en 1838, malgré les doléances réitérées du Conseil communal, ainsi que l'atteste le document suivant, daté du 18 septembre 1827, adressé à MM. Les administrateurs du diocèse de Namur :

« Le Conseil communal de Forrières, district de Marche, Grand-Duché de Luxembourg, a différentes fois réclamé pour obtenir le rétablissement de leur succursale sous les dates du 1er septembre 1823, du 16 janvier 1824, du 29 juin 1826 et du 18 octobre de la même année ainsi que lors de la suppression, vient de nouveau renouveler sa demande en observant que lors de son installation par suite de l'arrêté royal du 23 juillet 1825, il a promis par serment de gérer ses fonctions dans l'intérêt de la commune et de sa section ((Lesterny) et que cette promesse faite à Dieu l'oblige à saisir et à proposer tous les moyens possibles d'améliorer le sort et la situation de toute la commune et de faire jouir autant que possible celle-ci des avantages généraux dont jouissent toutes autres populations communales du Grand-Duché de Luxembourg, eu égard aux fonds qu'elle dessert au Trésor Royal et eu égard aussi à la bienfaisance que leur distribue le Gouvernement paternel de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Guillaume Ier.

« Trop longtemps Forrières a souffert de la dislocation des deux parties qui formaient avant une cure de toute ancienneté, jusqu'en 1808, portée l'une à la succursale d'Ambly et l'autre à celle de Wavreille (Namur).

« La population de Forrières s'élève vers 400 âmes, sa section à 206, ensemble 606. Forrières chef-lieu d'administration, a fait et fera encore de grands sacrifices pour l'église, le presbytère et le service du culte catholique.

« L'éloignement des paroisses et les difficultés à y approcher tant pour la section de Lesterny, réunie à Masbourg par des chemins impraticables, que pour les autres, font espérer que les dignes administrateurs de ce diocèse feront reconnaître cette succursale en y réunissant Lesterny, sa section.

« C'est la grâce. »

Signé : Pierre Joseph Jouret, bourgmestre ; Mareschal Jean-Baptiste, Incoul Charles, assesseurs ; Joseph Hérin, Henri Henrot, conseillers.

Un arrêté royal du 10 août 1838 attacha un traitement ordinaire de desservant à la chapelle Saint-Martin ; de sorte que Forrières eut rang de paroisse indépendante et l'évêque de Namur y nomma un titulaire, l'abbé Louis Doucet.

Après une sérieuse controverse entre les habitants de Saint-Martin et ceux de Notre-Dame, en ce qui concerne le choix de l'emplacement, la construction de l'église fut décidée, à condition qu'on démolît les deux chapelles où se célébrait le culte pour chacune des sections de Forrières et qu'on reliât les deux parties du village par un pont de pierre, le pont des Battes. Le pont des Battes date de 1839- 1840. « Battes » vient du fait que cet endroit était recherché par les blanchisseuses qui s'y installaient avec leurs bates. A propos de la pose de la première pierre de ce pont, on raconte une anecdote qui ne manque pas de saveur :

« Le mayor se faisant attendre, les maçons invitèrent un gamin qui passait (H. Henrot) à frapper sur le bloc. La maman heureuse de l'acte solennel de son fils, s'empressa d'envoyer aux ouvriers, un litre de péket (genièvre). L'enfant imita le geste du bourgmestre et leva son verre à la prospérité de la commune. Lors de l'inauguration de ce pont eut lieu une fête splendide.

L'église dédiée à Saint-Martin, porte la date de 1840, suivant le chronogramme gravé au-dessus de la porte d'entrée :



(Sous Grégoire XVI, pape, avec l'aide de Dieu, j'ai été construite).

Cet édifice modeste domine la place Communale (place des Martyrs, devant le presbytère) et la gare ; il veille sur nos ancêtres qui dorment, à son côté, leur dernier sommeil.

Une statue du Saint Patron que l'on fête le 11 novembre, située sur le petit autel de droite, nous remémore le geste généreux qui assura la gloire de Saint-Martin et que Blémont chanta poétiquement :

« Un jour qu'il chevauchait sur un chemin des Gaules,
« Saint-Martin vit un vieux presque nu. Par pitié
« Il ôta le manteau qui couvrait ses épaules
« Et, pour le malheureux, en coupa la moitié.

.....

En ce qui concerne l'église, la cérémonie de la pose de la première pierre (placée à l'angle droit de la porte d'entrée) se déroula le 19 avril 1840, en présence du délégué de Mgr l'Evêque de Namur, M. l'abbé Béchet, doyen de Nassogne, qui procéda à la bénédiction d'usage, devant les fidèles et plusieurs prêtres des environs.

Le maître-autel qui provient de l'église St-Pholien de Liège, fut acheté au cours de l'hiver 1841-1842, par M. l'abbé Doucet, secondé par M. Davreux receveur communal. Il date du XVII^e siècle.

Les reliques déposées dans la pierre de l'autel sont celles des saints martyrs Théodore et Fidèle.

Vers 1906, quatre vitraux furent placés dans le chœur par M. le curé Cassart.

Le chemin de croix date de 1935 et a pu être acquis grâce à la générosité de plusieurs familles de la paroisse, dont les noms sont gravés au bas de chaque station.

Le conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Forrières se réunit pour la première fois le 4 novembre 1838, par-devant le desservant et en présence du bourgmestre M. Charles Incoul.

Le presbytère, demeure austère et spacieux, situé dans un endroit discret entre l'église et la rivière L'Homme, date de 1842 comme l'indique le chronogramme figurant au dessus de la porte d'entrée :

« saCrIs aeDIbUs eXtrUCTIs In CIplUnt praesbYterIUM ».

L'église, le presbytère et le champ de repos forment au milieu du village, un ensemble duquel se dégage un calme impressionnant qui force à la méditation et à la prière.

L'église édifiée en 1840 ayant très sérieusement souffert lors de l'offensive von Rundstedt, sa restauration s'imposait comme une nécessité urgente. Mais ce projet fut abandonné.

La construction d'un nouvel édifice fut décidée, à l'angle de la route de Masbourg et de la rivière L'Homme. Cette église splendide que l'on regarde avec une légitime fierté, appartient au style néo-roman. Conçue par l'architecte Jean Gilson de Bruxelles, elle a été construite par l'entrepreneur Benoit de Nassogne. Elle mesure 37,50 m. de long, 15 m. de large et son clocher avec sa croix s'élèvent à 25 m. de haut.

Suivant les décisions communales, voici la chronologie des événements qui se sont déroulés entre le 4 novembre 1953 et le 16 mars 1961 :

- Le 4 novembre 1953 : approbation de l'échange de terrains avec la fabrique d'église pour l'emplacement de la nouvelle église et approbation des plans, devis et cahier spécial des charges (estimation : 4.623.752 frs ; délai de réalisation : 300 jours ouvrables)
- Le 10 mars 1954 : adjudication des travaux de construction à l'entreprise R. Benoît de

Nassogne, pour un montant de 4.252.284 frs.

- Le 30 septembre 1955 : achat des orgues (111.000 frs)
- Le 18 février 1956 : approbation des devis et cahiers des charges pour l'éclairage (85.000 frs), bâti des cloches prévu pour 3 cloches (32.800 frs), horloge (64.000 frs) et chauffage (227.334,50 frs).
- Le 4 août 1956 : le Collège Echevinal autorise exceptionnellement l'utilisation de la nouvelle église (le 5/8/56) pour la retransmission de l'office par l'I.N.R. L'église devra être vidée et l'orgue retiré du jubé le 6 août 1956 afin de le remettre à disposition des personnes devant terminer les travaux.
- Le 26 septembre 1956 : Réception provisoire des travaux
- Fin mai 1957 : prise de possession de la nouvelle église.
- Le 30 juillet 1957, le Collège Echevinal envoie une lettre à l'abbé Goffinet pour l'avertir que deux personnes ont dégradé volontairement la toiture et des fenêtres de l'ancienne église le lundi 22 juillet 1957 vers 14h30'. Ces dégradations ont été constatées et enregistrées par Roger Protin, gardechampêtre.
- Le 29 août 1957 : le principe de démolition de l'ancienne église est pris par le Conseil Communal.
- Le 3 juin 1958 : réception définitive de l'église.
- Le 26 février 1959 : adjudication des travaux d'éclairage au nommé Jacques Léon de Ciney, pour le montant de 75.000 frs.
- Le 12 mars 1959 : adjudication des travaux de chauffage à Guillaume Demalé de Forrières, pour le montant de 208.090 frs.
- Le 13 mai 1960 : accord sur demande de la Fabrique d'Eglise pour vendre le mobilier de l'ancienne église (maître autel, deux autels latéraux, banc de communion, balustrade du jubé). Le produit de la vente est destiné aux achats pour la nouvelle église
- Le 13 mars 1961 : approbation de la réception provisoire du bâti de cloche au montant de 35.000 frs, du chauffage au montant de 213.110 frs et de l'éclairage pour 80.750 frs.



La Chapelle du Cocher

« Sur la colline au-dessus de Forrières, il a la chapelle du Cocher,
« Toute blanche, avec des pins autour, agrippée au talus taillé dans le rocher.

.....

« Prières et Cantilènes » (Ed. Simonet).



Elle est située à la croisée des chemins arides et rocailleux qui conduisent, l'un vers la campagne de Neuve-Fontaine, l'autre vers Rochefort. A ce carrefour qui domine Forrières et d'où l'on découvre un des plus beaux panoramas du village, se dressait jadis une croix.

L'on raconte qu'au XIXème siècle, le nommé Cocher, terrien d'un naturel irascible, exploitait une ferme sise à Forrières Notre-Dame.

Un jour qu'il labourait ses champs, loin dans la vaste campagne, il fut surpris par un violent orage. Le tonnerre gronda avec fracas et d'immenses éclairs déchirèrent un ciel bas et noir qui semblait écraser les collines. Le fermier se hâta de regagner le village, mais au moment où il arriva en vue de la croix, ses chevaux déjà surexcités, prirent peur. Ne parvenant plus à les maîtriser, Cocher se mit à blasphémer et au paroxysme de la colère, il se précipita sur la croix, s'en saisit et la jeta dans un sillon.

A peine fut-il rentré à la métairie qu'un de ses chevaux s'écroula. Le laboureur consterné vit la main de Dieu et resta un moment pensif... puis, pris de remords, il s'en fut narrer cet événement à sa femme qui, comprenant la gravité de l'offense, lui conseilla de se rendre au plus tôt auprès du prêtre et d'avouer son acte.

En réparation de sa faute, il fit bâtir la coquette chapelle dite « du Cocher ». Ce petit sanctuaire dédié à Saint-Donat renferme un christ remarquable qui porte l'inscription suivante : « Grand jubilé MDCCLI ». (Ce Christ est actuellement à l'église dans la Chapelle d'hiver) Il contient aussi la statue de Saint-Quoilin que l'on invoque spécialement et qui attire de nombreux pèlerins. (Les statues de St-Donat et de St-Quoilin sont actuellement détenues par le musée Piconrue à Bastogne)

L'épidémie de 1636 et la Chapelle de Saint-Roch.

En l'an 1636, une sécheresse effrayante désola l'Ardenne et la Famenne. La pénurie de vivres réduisit la plupart des habitants à la plus cruelle misère. Cette disette et le manque

d'hygiène, particulier à cette époque, engendrèrent des maladies ; la peste, ce terrible fléau, s'abattit sur nos populations désemparées.



Tous les efforts faits par les autorités furent impuissants à conjurer le mal qui, dans notre village, faucha impitoyablement ainsi que nous le révèle l'acte ci-après :

« 10 septembre 1696 – Jean de Soy, Henry Losselet, Jean Evrard, Jean Severin, Hubert Martin, Jean Gérard, Jacques le Comte, Jean Hans, Gilles Sans Peur, etc... se portant fort pour les autres habitants absents, il a été fait en 1613 hypothèque entre les mains de Jean Lermite huissier de Marche sur les biens de Jean de Cour pour racheter le pré et enclos dit Cne Jean Hustin, considérant les nombreuses mortalités de l'an 1636 en ce village (Forrières) a esté tellement despeuplé, qu'il ne reste en vie des habitants y ayant l'hors, que les susnommés et quelques aultres expatriés et hors du lieu aultre encore que le mayer et les eschevins. A raison de quoy le cens susdit demeura sans payer à Jean Lermite fils subnommé ; procès en est survenu à Luxembourg. Pour éteindre les frais Hubert Jiclo lieutenant-mayer à Rochefort, donna 450 flxs. Jean Gillet, mayer et les habitants. »



Les quelques chefs de famille, encore valides décidèrent dans un suprême effort, de se rendre à l'église de Rochefort pour y implorer la protection de Saint-Roch et au cour de leur pèlerinage, firent voeu de lui bâtir une chapelle et de célébrer solennellement sa fête, le 16 du mois d'août. Leur confiante piété fut récompensée, car aussitôt le fléau cessa.



La promesse faite à cette époque fut fidèlement tenue et le 16 août revêtit un caractère particulier. Les fidèles y venaient de très loin. Le chroniqueur rapporte que des pèlerins étaient jadis précédés de cavaliers qui tiraient des coups de feu aux abords de la chapelle.

D'après M. l'abbé Doucet, en 1866, une épidémie de choléra fit de nombreuses victimes dans plusieurs localités voisines, mais aucun cas ne se présenta à Forrières.

De nos jours, la fête de Saint-Roch est religieusement gardée et la statue du protecteur est portée processionnellement dans les rues du village.

D'aucuns affirment que la dévotion envers Saint-Roch remonterait au XIVème siècle, lors de l'épouvantable peste noire de 1348-1349 qui sema la mort et la désolation dans la plupart des pays.



La Fontaine Sainte-Anne

La route de Lesterny était bordée il y a environ un siècle et demi, d'une dizaine d'humbles chaumières.

Dans l'une d'elles, par une nuit glacée de décembre, une pauvre femme terrassée par la maladie, gisait sur son lit de douleur. Son mari surveillait l'âtre, assis dans un coin de la chambre, tandis que les deux enfants, agenouillés au chevet de leur mère, priaient et par moments éclataient en sanglots... La huche était vide et depuis deux jours ces braves gens n'avaient plus mangé. Cette année là, toutes les récoltes ayant été particulièrement mauvaises, nombres de familles se voyaient réduites à la plus cruelle misère.

La pauvre maman plus profondément touchée par les pleurs de ses petits que par ses souffrances physiques, avait constamment les yeux fixés sur une statuette représentant Sainte-Anne, qui était placée sur un socle de bois fixé au mur et que l'on voyait à peine dans les lueurs vacillantes d'une lampe à l'huile.

Par instants, la statuette semblait s'éclairer davantage et tous les regards se portaient vers la « Patronne du Foyer ».

Ainsi, toute la nuit s'écoula ; dès l'aube, la malade, d'un geste de la main, fit comprendre à son mari qu'elle avait une chose importante à lui confier. Celui-ci s'approchant du lit, se pencha vers sa femme qui lui dit d'une voix inspirée : « Va à la fontaine en face de notre demeure, soulève la plus grosse pierre et tu trouveras de quoi manger ». Le brave homme s'exécuta aussitôt et quelques minutes après, rapporta une truite de trois livres. C'est depuis lors que l'endroit s'appelle « La Fontaine Sainte-Anne », nom qui est resté dans le quartier.

Après cet évènement, la statuette de Sainte-Anne surmonta la fontaine qui plus tard, fut modernisée. On y installa une pompe qui fonctionnait encore il y a quelques vingt ans (1937).

Il convient de remarquer qu'au cours des plus grandes sécheresses, la source de Sainte-Anne ne cessa jamais de couler.

Les croix

« Il est des croix de bois si grandes
« Par les chemins de mon pays...
.....
« Roseaux » (Paul Gérardy).

C'est vers ces croix dressées par nos ancêtres, que nous portons à chaque rencontre, un regard plein de pieuse méditation.

Dès que nous nous arrêtons, il semble qu'elles nous parlent un langage élevé et nous invitent à nous pencher quelques instants vers ceux qui ont voulu perpétuer soit un fait mémorable, soit le souvenir de quelque disparu.

Le promeneur solitaire que le hasard de ses pérégrinations amène devant elles, cherche instinctivement à pénétrer leur mystère.

Les croix nous donnent une leçon de sereine philosophie en nous rappelant la vanité des

choses de ce monde, qui sont de si courte durée.

La plupart d'entre elles bordent les chemins suivis par les processions. Au moment des Rogations, elles sont abondamment fleuries et le prêtre, accompagné d'un long cortège de fidèles en prières, vient les saluer.

Il convient de citer :

- « Li creu des P'tits Valets » (La Croix des Petits Garçons), près du chemin qui conduit vers la Plate. Autrefois, elle était garnie par les enfants ;
- La croix située à quelques pas des maisons Grandmont frères ;
- La grande croix élevée sur le petit tertre, à l'angle de la route de Nassogne et de la « Chavée » ;
- La croix de la « Chavée », près de la propriété Durant-Chevalier ;
- La croix de l'école communale des garçons ;
- La croix du pont des « Battes », dressée par les parents de M. Nicolas Georges ;
- Les deux croix de la « Culée » ;
- La croix adossée au mur de la propriété Moureau ;
- La croix du « Pont des Vaux », etc...

Il en est aussi qui sont situées dans quelques coins perdus et qui paraissent oubliées. C'est le cas de celle qui se trouve en haut de la « Chavée » et qui rappelle la mort d'un nommé Jadot ; il en est de même de celle qui fut placée par Nicolas Georges, près du bois faisant actuellement partie de la propriété de M. Everard de Harzir.

Toutes ces croix sont vraiment de « chez nous » et font partie intégrante de notre folklore.

Les Ministres du Culte

Parmi les « chargés d'âmes » délégués par le Chapitre de Nassogne, on relève dans les registres de l'état civil les noms suivants : J. Collin et A. Billy, plébans – Binard, chanoine – Masson, prévôt – Batter, Chaplier, Pierrard, Dewez, Bescheter, Jacoby, Boulanger, Renoy et Belge, plébans.

Le premier curé de la paroisse de Forrières fut M. l'abbé Doucet, nommé en 1838 et mis à la retraite en 1893 – (mort en 1901 à 93 ans).

Ses successeurs sont :

- M. l'abbé Cassart de 1893 à † 1914
- M. l'abbé Tagnon de 1914 à † 1928
- M. l'abbé Alaïme de 1928 à 1944
- M. l'abbé Bande de 1944 à 1948
- M. l'abbé Goffinet de 1948 à 1985
- M. l'abbé Louppe de 1985 à 2005



Le Calvaire des pierres
du diable.



Croix de bois sur le mur
au pied de la rue Voie
Notre-Dame.



Croix du pont des Battes sur
la L'Homme.



Les deux croix de la rue de la Culée



Croix sur la chapelle Notre-
Dame de Lourdes



Croix du pied de la Chavée.



Croix de béton un peu plus bas que la route d'Ambly.



Li creu des p'tits valets à la rue de l'Aunée.



Croix d'occis qui rappelle la mort de Jean F. Jadot en haut de la Chavée



Vierge de Beauraing de la rue de Jemelle



Croix sur l'église signée Z. Dobrzycki

LE TROU DES « LUTONS » LES GALERIES SOUTERRAINES LES CARRIERES ET LES MINES

De temps immémoriaux, nos ancêtres ont cru que certains lieux propices à l'éclosion des rêves étaient habités par une race d'homme de petite taille, étrangers à leurs moeurs et à leur langage.

Ces êtres mystérieux nommés « Lutons » ou « Nutons », vivaient retirés dans les cavernes ; on les croyait doués de pouvoir surnaturels. D'après la tradition, ils étaient très habiles dans le travail du fer. L'objet que l'on désirait faire réparer devait être déposé à l'entrée du trou, accompagné d'un salaire en nature. Quelques jours plus tard, l'objet réparé se trouvait au même endroit et il suffisait de le reprendre.

La légende des « Lutons » qui, selon certains auteurs, remonterait à l'âge du fer, s'est perdue peu à peu pour disparaître complètement hélas ! au cours du siècle passé.

Forrières possédait un célèbre « Trou des Lutons » ; c'était une grotte située non loin de la scierie à bois. Au temps de M. Pierlot, qui fut instituteur à Forrières vers la fin du siècle dernier, elle subsistait encore. Il eut l'occasion de la visiter avec des amis et signala qu'elle contenait des stalagmites et des stalactites de toute beauté. Il est regrettable que les roches se soient affaissées sous l'action érosive des pluies.

Un autre trou dit « de la Fosse » se trouvait dans la propriété de M. Everard de Harzir qui le fit aménager secrètement au cours des hostilités et permit à des réfractaires recherchés par l'infâme Gestapo, de s'y réfugier. Cette petite caverne renferme aussi des stalactites et des stalagmites remarquables.

A cette caverne « de la Fosse » se rattache une histoire authentique dont nos parents ont gardé le souvenir.

Dans le silence impressionnant de cet endroit sauvage, par un beau clair de lune, Incourt, un intrépide Nemrod était à l'affût. Ses petits yeux vifs épiaient le blaireau qui, d'un instant à l'autre, allait sortir de la grotte.

Soudain il fit feu, mais l'animal n'étant que blessé parvint à regagner sa retraite. Incourt dont l'adresse était proverbiale resta confondu d'une telle mésaventure ; comme il n'était pas homme à abandonner la partie, après une courte méditation, il retourna au village et s'en fut chez son ami Legrand, surnommé le « Blanc Miserette » (blanc à cause de ses cheveux très blonds et miserette qui veut dire souris, parce qu'il voyait la nuit comme le jour). Ensemble, ils partirent à la recherche du plantigrade. Blanc Miserette pénétra dans la caverne et au moyen d'une longue baguette, taquina le blaireau qui fut contraint de quitter sa tanière. Incourt tira, l'animal roula dans la vallée ; mais la détonation se répercuta dans la grotte avec une telle intensité que le célèbre « Blanc Miserette » en resta sourd pendant plus d'une semaine. Cet « incident » fit l'objet de toutes les conversations et passa dans la légende. (Legrand habitait la maison appartenant actuellement à M. Raymond Chabart, route de Lesterny, et Incourt une maison qui s'élevait à l'emplacement de celle ayant appartenu à Mme Vve Ligot).

Non loin de la « Fosse », de l'autre côté de la voie ferrée Namur-Arlon, s'ouvre une grande carrière au fond de laquelle apparaît une excavation qui servit de refuge à un groupe de personnes, pendant l'offensive de Von Rundstedt. Il s'agit d'une galerie creusée lors de l'extraction du minerai de plomb (galène), dont on rencontre encore des traces sur les

parois rocheuses. Elle se prolonge par des couloirs naturels et par un puits au fond duquel coule un petit ruisseau venant des sources de Neuve-Fontaine.

Cette carrière connut une ère de prospérité à la fin du XVIIIème siècle. Elle fournissait, en plus des pierres à bâtir et des pierres de taille, des blocs de « petit marbre » qui subissaient des transformations dans la scierie proche (actuellement scierie à bois) (dépôt de matériaux de réemploi rue de Jemelle). En outre, les pierres calcaires alimentaient les fours à chaux qui comptaient parmi les plus importants de la province de Luxembourg.

Le fronton du four principal porte le millésime 1864 « Exploitation de Forrières ». La délibération du conseil communal de Forrières autorisant la construction de ces fours, date du 18 avril 1860. M. Pierlot, avec l'assentiment de l'Administration communale put faire établir un magasin à poudre en 1862, afin de couvrir les besoins de la grande carrière.

Quant à la scierie à pierres, actionnée par l'eau de L'Homme, ce furent MM. Debilde, Cousin et Stock qui introduisirent la requête auprès des Autorités de Forrières. Celles-ci firent droit à la demande des intéressés en 1874.

Ces entreprises ont été exploitées et dirigées successivement par les comtes de Cunchy, MM. Bréda, Arasse, Pierlot, Debilde, Poulseur, Cousin, Stock, Dupont et Simon.

Le dernier exploitant de la grande carrière, en tant que locataire, fut M. Hardenne qui n'y travailla d'ailleurs qu'avec une petite équipe d'ouvriers et finit par l'abandonner en raison de la diminution du rendement.

Dans le flanc de la colline, s'échelonnent des maisons qui abritaient le personnel occupé jadis dans l'industrie de la pierre ; les murs de la plupart d'entre elles s'effritent lentement. Ce ne sont plus que des souvenirs tristes et silencieux...

En d'autres endroits se dressaient des fours de moindre importance, qui sont aujourd'hui complètement disparus, notamment ceux de Henri Ligot sur le « Coray » et ceux qui se trouvaient sur le terrain Andrianne. Ces derniers achetés par l'entrepreneur Lecharlier furent démolis par lui lors de l'aménagement de la route de Wavreille. La chaux produite par ces exploitations était destinée principalement à l'agriculture et à la construction.

A cette même époque, des cultivateurs ramassaient les pierres calcaires dans leurs champs et les réunissaient en tas auxquels ils incorporaient du bois et du charbon. Dans des petits fours communément appelés « feux dormants », se produisait la calcination lente des pierres et la chaux obtenue était répandue sur les terrains, afin de les fertiliser.

D'autre part, il n'est pas sans intérêt de signaler que du minerai de fer (oligiste) a été extrait à l'endroit dénommé « Sol Plate ». Les travaux qui y ont été exécutés ont dû être d'une certaine importance si l'on en juge par l'affaissement continu des terres ; il y subsiste encore l'emplacement d'un puits d'extraction. Le minerai était amené aux fins d'y être lavé au lieu dit « Rubieau » qui signifie eau rouge, eau rosée, à cause de la couleur ferrugineuse de l'eau et des roches formant son lit. Cette dénomination est devenue Bivîte ou Biot (pré Schôlgel) près de la rivière L'Homme.

Les ouvertures pratiquées dans le flanc de la première « Ramée » ne sont pas comme certains l'ont prétendu, des galeries creusées en vue d'atteindre les couches de minerai. Elles résultent de fouilles effectuées vers 1899 par l'Administration communale de Forrières en vue de rechercher des bancs de grès, propres à l'exploitation d'une carrière de pavés (Un arrêté Royal du 9 juillet 1900 autorisa la commune de Forrières à ouvrir une carrière au « Riau »). Le rendement s'étant avéré insuffisant, les projets durent être abandonnés.

Pour terminer ce chapitre, il convient de noter qu'au XVI^{ème} siècle, l'industrie sidérurgique prit, en Wallonie, une certaine extension. Le minerai était alors réduit dans des bas-foyers ou forges, au moyen de charbon de bois. L'abondance et le bon marché de ce dernier, dans nos contrées, eurent une influence favorable sur cette industrie. Le long des cours d'eau s'égrénaient des marteaux à battre le fer ou « maques », mus par des moulins hydrauliques.

M. Lamotte signale qu'en 1541, le nommé Noël Petitblanc, établit à Lamsoul des forges, fourneaux et affinoirs, moyennant un « rendage » annuel de quatre cents livres de fer (droit du seigneur).

Les guerres du XVII^{ème} siècle causèrent un tort immense à l'industrie des métaux.

Au XVIII^{ème} siècle, celle-ci reprit une certaine activité, notamment sous les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse. Au commencement de ce siècle, on fit d'importantes fouilles à Forrières. Par un octroi de l'empereur Charles VI, une Société (Wilmet & Cie) se forma en 1717 pour exploiter les mines de fer, de plomb et de cuivre de Forrières et environs.

En 1746, les comtes de Rochefort ont autorisé l'extraction des minerais de plomb, de cuivre et d'étain dans la juridiction de Lamsoul, au lieu dit « Lignir ».

Le 8 janvier 1787, un sieur Quirité de Namur, demanda au Conseil des Finances de S.M. Impériale, de faire la recherche des minerais à Forrières, On et autres villages.

L'industrie des métaux, dans la région, s'éteignit peu à peu, pour disparaître presque complètement au début du XIX^{ème} siècle, lorsque les découvertes de gisements plus importants et de procédés nouveaux de réduction des minerais donnèrent un essor insoupçonné à cette branche de notre activité.



BLASON POPULAIRE

L'on désigne par blason populaire, l'épithète, sobriquet ou surnom que les habitants de nos villages décernent malicieusement à leurs voisins et que l'on appelle communément un « spot ».

Les « spots » sont pleins de saveur et maintenant encore on ne laisse jamais passer l'occasion de les adresser en une exclamation souvent ironique, soit directement aux intéressés, soit en parlant d'eux.

Chacun éprouve une certaine satisfaction lorsqu'il dit :

• Les « bokes »	(boucs)	d'Ambly
• Les « cawets »	(pourvus d'une queue) ou	
« scawets »	(sans queue)	de Nassogne
• Les « maquets »	(sots)	de Lesterny
• Les « vais »	(veaux) ou	
« sabotis »	(sabotiers)	d'Awenne
• Les « tiesses di tcfau »	(tête de cheval)	de Mirwart
• Les « rondrotches »		
« Masborais » « culs de pétrai »	(poires sauvages)	de Masbourg
• Les « cabossis »	(entêtés)	de Bure
• Les « cadets »	(orgueilleux, vaniteux)	de Tellin
• Les « érègnes »	(araignées)	de Resteigne
• Les « panses d'érègnes »		de Wavreille
• Les « mouches scatophages »		de Grupont
• Les « Bé-Caiés »	(beaux-vêtements) ou	
« P'tits messieurs sins l'sou »		de Rochefort
• Les « reletcheux d'pèle »	(relêcheurs de poêle)	de Jemelle
• Les « couyons »	(couards)	de On
• Les « balouches »	(hannetons)	de Marloie
• Les « mulets »		d'Harsin, etc...

Les habitants de Forrières n'ont pas été oubliés bien entendu. On les surnomme les «Fènesses ».

Suivant la tradition les habitants de Forrières auraient les cheveux rares et mal peignés. Le mot « fènesses » désigne une grande graminée que l'on rencontre encore dans la région et qui est utilisée occasionnellement comme litière pour les animaux.

Plusieurs écrits locaux nous assurent qu'à une époque lointaine, les herbages abondaient en cet endroit.

D'aucuns ont prétendu que ce blason avait le sens de ramasseur de fâines, sens qui semble-t-il doit être rejeté.

SOUVENIRS ET LEGENDES DU PAYS

La Saint-Martin

Tous les esprits sont en liesse à l'approche de la Saint-Martin qui annonce la « Grande Dicause ».

Celle-ci avait lieu jadis, aux abords de la chapelle Saint-Martin, tandis que la « Petite Fête » (troisième dimanche de septembre) se donnait près de l'école des garçons.

Des « anciens » du village nous rappellent que vers 1845, ces fêtes se tenaient dans « Lonney » ; en 1885, elles furent transférées place de la Gare.

Les kermesses, avec leurs jeux et concours si divertissants, tels le Wasté, le Coq, etc... offrent à tous les indigènes une détente à nulle autre pareille.

Mais la coutume la plus pittoresque est sans conteste, la bonne vieille « danse de la tarte » exécutée le mardi de la « Grande Kermesse ».

Boum ! boum ! boum !... La jeunesse entraînée par une musique intense, commence par donner une aubade au « Mayeur » ; puis, conduite par les « capitaines » chargés de l'organisation des réjouissances, elle va de maison en maison, de cabaret en cabaret, pour y chercher les jeunes filles. A tous les carrefours, sur la place et ailleurs, c'est la ronde joyeuse. Le jeune homme qui se trouve dans le cercle s'approche de l'élue, dépose le coussin à ses pieds et au milieu des cris et des rires, c'est l'embrassade publique. Puis, tandis qu'il prend place dans la ronde, la jeune fille s'empare du coussin qu'elle dépose à son tour devant son élu. Et ainsi, la danse continue...

A cette occasion, les manifestants reçoivent de la « doreye » (tarte) dans toutes les maisons où ils se rendent et aussi de bonnes gouttes de « pèket » qui contribuent pour une large part à créer de la joie.

L'Augenir

La plupart d'entre nous savent que, dans nos régions, les cuisses de grenouilles constituent un mets particulièrement apprécié.

Nonobstant l'interdiction de les prendre et les fortes contraventions qui frappent les délinquants, le nombre « d'amateurs » n'est certes pas en régression.

Jadis, on laissait ces bêtes inoffensives vivre en paix. On les rechercherait, nous assure-t-on, depuis l'époque de l'enfance de Mathias Henin dont le nom est resté dans bien des mémoires, comme celui du « roi des pêcheurs ». Ses parents habitaient la maison occupée actuellement par M. Gustave Laguesse.

Dans l'endroit humide, situé de l'autre côté du chemin et dénommé « L'Augenir » parce qu'autrefois on y extrayait de l'argile, des grenouilles vivaient en société. Leurs coassements avaient été repérés par des ouvriers français occupés dans la grande carrière voisine. Comme ceux-ci se rendaient fréquemment dans « L'Augenir », hotte au dos, on se demandait dans quel but ils s'emparaient de ces batraciens, et les commentaires allaient leur train. Quand ils confiaient que c'était une aubaine et qu'ils en faisaient un plat exquis, les Forriérois se regardaient du coin de l'oeil en répétant que ces « blagues d'étrangers » les laissaient bien sceptiques.

Un jour, le jeune Mathias Henin croyant imiter les Français qu'il avait encore vus la veille, remplit ses poches de « rognés gluantes » (salamandres), à la grande stupéfaction de son père qui dut déshabiller l'enfant séance tenante, pour éviter les effets de l'humeur caustique secrétée par ces bêtes. Cette méprise, compréhensible pour un enfant inexpérimenté, fut cependant connue de tous.

Et l'on parla si souvent des grenouilles qu'à la longue, certaines personnes, bravant la risée de leur entourage, « tentèrent » d'en manger et y prirent goût rapidement.

C'est ainsi qu'aujourd'hui presque tout le monde en mange !

Un différent historique entre les habitants de Forrières et ceux de Wavreille.

Les habitants de Wavreille prétendaient avoir la propriété exclusive des bois dénommés « Le Chenet ou Cheneux », « Laurey » et la « Tournée de Drion », limitrophes du territoire de Forrières. Les ressortissants de cette dernière localité revendiquaient d'autre part, certains droits sur ces mêmes biens.

Au début de l'an 1789, les « gens de Wavreille » constatèrent non sans émotion, que plus de 300 chênes avaient été coupés dans les bois de « Laurey » et de « Cheneux » et aussitôt portèrent leurs soupçons sur leurs voisins de Forrières.

Un fait vint d'ailleurs confirmer leurs présomption : le 14 mai de cette même année, vers les 9 heures du matin, un habitant de Wavreille put se rendre compte de visu de ce que les Forriérois, au nombre de 20 environ, avaient déjà abattu 18 ou 19 chênes dans les bois précités.

L'alerte fut aussitôt donnée à Wavreille et la communauté envoya sur les lieux quelques-uns de ses membres, armés de fusils. Un coup de feu fut tiré en l'air à l'approche du bois, dans le but d'intimider les délinquants. Ces derniers au contraire, vivement touchés par de semblables menaces, brandirent leurs haches et poursuivirent ceux de Wavreille jusque dans leur village. Une sérieuse échauffourée s'y produisit et aux coups de « cougnées » (hache) il fut répondu par des coups de feu. Il y eut des blessés de part et d'autre, notamment un nommé Simon de Wavreille qui fut sérieusement atteint au front.

Dans Wavreille en émoi, on entendit sonner le tocsin et battre le tambour. La communauté tentait par ces moyens quelque peu primitifs, de mettre un terme à cette lutte sauvage.

La bataille s'étant calmée après cette alerte, les Forriérois s'en retournèrent non sans avoir menacé leurs adversaires de revenir quelques jours plus tard avec des dragons autrichiens, pour raser le bois.

Comme Wavreille faisait partie de la Principauté de Liège, la communauté de ce village déposa plainte auprès du prince-évêque qui pria son chargé d'affaires de rédiger un mémoire à produire au Conseil de Luxembourg dont Forrières dépendait.

Le seigneur de Mirwart de son côté, en tant que Haut-Voué de Wavreille, appuya la requête de ses protégés par une lettre du 2 octobre 1790.

Malgré une enquête longue et fouillée, on ne put que conclure à l'impossibilité d'établir d'une façon certaine les droits des parties en cause, en ce qui concerne la propriété des

bois, Quant aux voies de fait auxquelles s'étaient livrés les Forriérois, une grosse part des responsabilités incombait aux habitants de Wavreille, en raison de la nature de leurs menaces.

Les évènements de la Révolution Française firent peu à peu oublier cette discorde.

Forrières et Ferrière

On dit qu'anciennement il existait un village sur le Thier-Saint (Montagne Sainte) et un second, nommé Ferrière sur la hauteur de Harsin. La tradition rapporte, à propos de ces deux endroits, le fait suivant : les pâtres de ces villages se réunissaient avec leurs troupeaux sur les limites de leurs territoires pour y faire la méridienne.

Un jour, les enfants de ces villages jouaient au « pendu », c'est-à-dire que, pour imiter la Justice, ils se pendaient tour à tour à un arbre, au moyen d'une hart et lorsque le « pendu » commençait à perdre la respiration, ils le « dépendait ». Or, il arriva, qu'au moment où l'on venait de pendre un enfant du Thier-Saint, un lièvre blessé vint à passer. Comme il courait avec peine, les enfants se mirent à sa poursuite ; ils étaient toujours sur le point de le prendre et toujours, l'animal leur échappait. Enfin, il finit par disparaître. Mais, quand les enfants revinrent près de l'arbre, le « pendu » était mort.

Cet évènement tragique alluma une guerre entre les deux villages qui périrent par les flammes. Ils ne furent jamais reconstruits. On dit que les habitants de Ferrière allèrent s'établir à Forrières. (Les FF. Mathieu & Alexis – « La Province de Luxembourg »).

Les Seigneurs Maudits

Comme je l'ai fait remarquer, la plupart des seigneurs de la région ne furent point des despotes. Toutefois, d'après les légendes, deux d'entre eux firent montre de peu de clémence envers leurs sujets ; aussi, leur sort fut-il le juste châtiment réservé aux tyrans de leur espèce.

Un manant de Forrières avait eu maille à partir avec le seigneur, personnage hautain et susceptible, par suite de dégâts occasionnés, bien involontairement pourtant, au domaine de la boverie.

Le malheureux, comme les autres habitants d'ailleurs, vouait une haine sourde à ce maître redoutable et inhumain qui le forçait à vivre dans des conditions qui souvent confinaient à la misère. A deux reprises, il s'était rendu, au crépuscule, dans le bois seigneurial où les lapins abondaient et avait rapporté de quoi apaiser la faim de ses enfants.

Dénoncé, il dut comparaître devant la Haute Cour où il eut à répondre d'un délit jugé grave, vu sa nature et aussi en raison des antécédents de l'inculpé.

La justice était on ne peut plus arbitraire et les jugements sans recours. Le misérable fut condamné à mort par pendaison. La sentence exécutée, le cadavre fut emporté sur un tombereau, vers la grande campagne, lorsque chemin faisant le macchabée reprit vie et se dressant vigoureusement sur le véhicule, il hurla d'une voix vengeresse : « Seigneur maudit, seigneur criminel, avant huit jours je t'appelle à la justice de Dieu », puis il retomba inanimé.

Le conducteur, quoique terrifié par aussi étrange spectacle, continua sa route jusqu'à l'endroit désigné où il enterra la victime, en exécution des ordres formels reçus de son maître. Le soir même, cet évènement fut connu de la plupart des manants qui attendirent,

non sans impatience, que la sinistre prédiction se réalisât.

Le septième jour, une nouvelle se répandit comme une traînée de poudre : le seigneur venait de mourir subitement, au cours d'une promenade à cheval.

Est-il besoin d'ajouter que la joie de ses sujets était à son comble.

Malheureusement pour ces derniers, son successeur ne fut pas moins cruel ; témoin, le récit que nous rapportent nos parents :

Une femme septuagénaire, accusée d'avoir dérobé deux pigeons au colombier seigneurial, fut arrêtée sur ordre du maître et jetée dans une prison sombre et humide où elle séjourna une semaine. Amenée ensuite dans la cour du château, elle subit un interrogatoire sommaire et sans autre forme de procès, ni égard pour son grand âge, fut froidement condamnée à être pendue.

La pauvre vieille, à la lecture de la sentence, sanglota comme un enfant et croyant malgré tout faire revenir ses juges sur une aussi effroyable décision, supplia le châtelain de pardonner sa faute, arguant que ce vol (on dirait volontiers ce larcin), avait été commis par nécessité. Ce fut en vain qu'elle fit appel à des sentiments humanitaires chez un homme dénué de toute sensibilité. Il la repoussa avec mépris et avec la plus ferme intransigeance, ordonna au bourreau de lui lier les mains derrière le dos et de l'emmener sur la charrette des condamnés, vers le lieu dit « Inzomet » à quelque distance des « Pierres du Diable » et du chemin de Wavreille où se dressait le gibet.

Arrivée à l'endroit du supplice, elle pleura de nouveau, puis retrouvant la maîtrise d'elle-même s'agenouilla, confia son âme à Dieu, puis exprima son pardon au bourreau.

Un moment après, son corps se balançait à la potence où il resta suspendu huit jours afin de « servir d'exemple ».

Ce fut, paraît-il, la dernière condamnée.

Ce seigneur aussi détesté que le précédent eut une fin tragique. Il fut précipité, dit-on, du sommet de la deuxième « Ramée » par des bûcherons qui, pour échapper à la justice du lieu, se réfugièrent sur les terres de la seigneurie de Mirwart. Son cadavre disparut dans l'une des excavations de la colline et ce serait pour cette raison que l'endroit a gardé son caractère légendaire et mystérieux.

Les Maquets

« N'allez pas sur le pont de Lesterny » recommande-t-on aux enfants de la région. Mais pourquoi donc ? Parce que Lesterny est connu par son « fameux marteau » dont sont frappées les personnes qui passent sur le pont construit sur la rivière L'Homme, entre Masbourg et Lesterny.

On dit que les habitants de ce dernier village se distinguent par leur entêtement et leur obstination (ils ne m'en voudront pas, je l'espère, de le rappeler ici).

M. L. Banneux signale que l'origine du sobriquet « maquet de Lesterny » remonterait au commencement du XIX^{ème} siècle et découlerait de l'histoire du célèbre berger Winand qui y passa sa vie et y mourut à l'âge de 104 ans.

Un jour, il paissait ses moutons du côté de Masbourg, lorsqu'un orage épouvantable éclata. Le pont sur la rivière était alors constitué par un énorme chêne jeté d'une rive à l'autre. Dans de telles conditions, le troupeau éprouvait quelque difficulté à franchir le cours d'eau.

Cependant les éclairs se faisaient de plus en plus violents. Brusquement, une trombe d'eau inonda la vallée. Winand surpris, voulut hâter la traversée de la rivière et frappa les bêtes affolées avec un bâton noueux. Plusieurs d'entre elles furent assommées et entraînées par le courant.

De là viendrait cette expression.

Napoléon et le vicaire de Lesterny

A propos du berger Winand, M. Banneux, rapporte une autre histoire amusante.

Un jour, Napoléon de passage à Lesterny, s'y arrête par suite des nécessités de son voyage.

Le vicaire du village quoique très prudent, risqua certains propos ironiques sur le compte du « Petit Tondu ». Dénoncé, il fut appelé par l'Empereur qui lui posa les trois questions suivantes : « Quelle est la distance de la terre au ciel ?

« Quelle est la profondeur de l'océan ?

« Que pense l'Empereur ? et Napoléon ajouta :

« si demain vous n'y avez pas répondu, vous serez passé au fil de l'épée ».

On devine l'émoi qui s'empara des habitants de Lesterny, le vicaire étant particulièrement aimé. Quelqu'un s'écria : « il n'y a que Winand pour le tirer d'embarras ».

Le vicaire s'en fut aussitôt trouver le berger qui lui dit : « prêtez-moi votre soutane et votre chapeau et disparaissez immédiatement dans les bois ».

Le lendemain, à l'heure fixée, Winand vêtu comme vous le devinez, se présenta devant Napoléon et, sûr de lui, s'exprima en ces termes :

« Sire, je vous apporte les trois réponses.

« Quelle est la distance de la terre au ciel ?

« La distance d'un coup d'oeil.

« Quelle est la profondeur de l'océan ?

« La distance parcourue par un caillou jeté à la mer.

« Très bien, très bien ! Mais la troisième est autrement difficile.

« Que pense l'Empereur ?

« Vous pensez, Sire, que je suis le vicaire de Lesterny et je n'en suis que le berger ».

Napoléon ne put que sourire de cette farce et le vicaire eut la vie sauve.

A LA MEMOIRE D'UN ENFANT DE FORRIERES

Nos parents nous ont bien souvent parlé d'Augustin Joseph Germain qui vit le jour à Forrières, le 27 septembre 1834, dans une très humble demeure blottie dans une touffe de sapins qui se trouvait à droite de la route de Wavreille, entre les propriétés Misson et Poncelet.

Fils d'un très modeste travailleur (son père était charron) il dut de bonne heure, aider ses parents dans leurs travaux quotidiens.

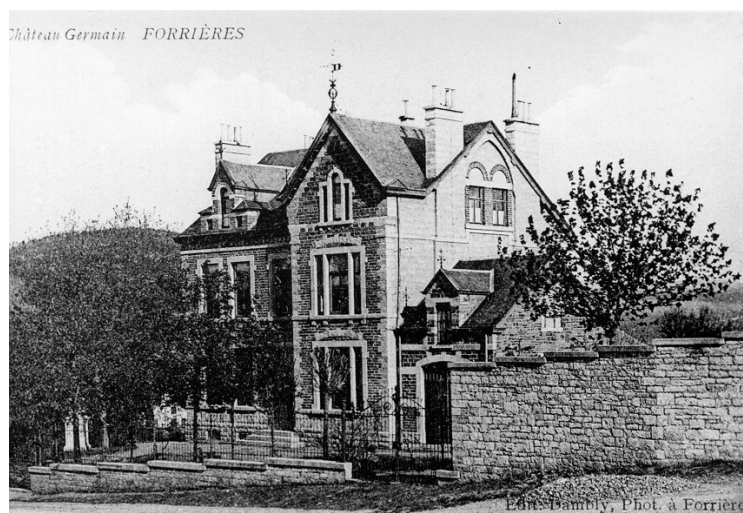
Esprit ouvert et subtil, il apprit par ses propres moyens, tandis qu'il gardait le bétail dans les champs, les premières règles de l'orthographe et du calcul. Sa remarquable intelligence s'affirma dès son jeune âge ; à 14 ans, il enseignait ses nombreuses connaissances aux écoliers de la section de Lesterny et trois ans plus tard il était chargé de cours à l'Ecole Moyenne de Rochefort. Entré peu après à l'Ecole Normale, il obtint rapidement les diplômes d'instituteur, puis de professeur. Aussitôt il fut nommé à l'Ecole Normale de Bruges. Il conquiert ensuite le grade d'inspecteur des deux Flandres. Promu plus tard directeur général de l'Enseignement Primaire, il put mettre davantage en lumière ses hautes qualités intellectuelles et devint secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique.

Malgré les charges absorbantes qu'il assumait, il s'attacha à la réforme des méthodes d'enseignement des sciences naturelles, de l'hygiène et de l'agriculture et publia de nombreux ouvrages sur ces questions, ainsi que plusieurs manuels encore en usage de nos jours, dans certaines classes primaires.

Ce savant pédagogue était doublé d'un polyglotte remarquable et souvent la Cour Royale, lorsqu'elle recevait un prince étranger, faisait appel à M. Germain.

Nonobstant le prestige dont il jouissait dans tous les milieux, il resta un homme simple et modeste. On le voyait de temps à autre à Forrières où il passait les courts loisirs que lui laissaient ses lourdes charges, dans la villa qu'il fit bâtir à gauche de la route de Wavreille. Il parlait volontiers le langage savoureux de son père et disait aux villageois, dans un style imagé : « qu'il laissait son français sous une pierre à l'entrée du village, pour retrouver son cher wallon ».

Mort le 21 octobre 1905, il repose au cimetière de Forrières, dans la vallée de L'Homme qu'il a particulièrement aimée.



LES EDUCATEURS DE FORRIERES

Vers l'an 1800, le nommé Ligot François-Joseph, exerçant la profession de maçon-entrepreneur, s'attachait à instruire les enfants de la localité, pendant la mauvaise saison. C'est lui aussi qui faisait la lecture du journal, aux habitants, à la sortie de la messe.

Le premier instituteur communal fut Georges Joseph (de 1816 à 1827). Celui-ci devait être nanti du brevet de capacité. Les cours se donnaient alors dans le bâtiment qui était situé en face de la propriété Istace et qui fut occupé par feu le cantonnier Motkin (P'tit Gus).

Ses successeurs furent :

- Beguin Pierre Joseph,
(ancien soldat de l'armée napoléonienne) de 1827 à 1842,
- Latour, de 1842 à 1854,
- Depierreux J-B., de 1854 à 1861,
- Gobert Pierre, de 1861 à 1862,
- Mareschal J-B., de 1862 à 1866,
- Lambert Eugène Louis, en 1866,
- Collard Adelin, de 1866 à 1874,
- Pierlot Florent,
(premier instituteur sorti d'une Ecole Normale),
(nommé inspecteur cantonal à Charleroi) de 1874 à 1898,

Pendant les luttes scolaires de 1879 à 1893, M. Jules Cugnon dirigea une seconde école des garçons, installée dans l'immeuble situé à l'endroit où s'élèvent actuellement les annexes de l'ancien château Bounameaux (IMP).

- Nicolay Remacle, de 1898 à 1920,

En 1909 eut lieu la création d'une seconde classe.

- Mareschal Fernand, de 1909 à 1915,
- Golinvaux Henri, de 1915 à 1951,
- Henri Félix, de 1920 à 1922,
- Bodson Armand, intérimaire en 1922,
- Mélard Arthur, de 1922 à 1955,
- Fifi Roger, de 1951 à 1952,
- Evraud Jean, enseigna dans une école libre, de 1951 à 1953,
et depuis 1953 à l'école communale réunifiée
- Mme Ansotte-Herman Valentine, intérimaire de 1955 à 1956,
pendant le service militaire de Vermersch Emile ainsi que pendant son rappel à l'armée en 1959
- Vermersch Emile, de 1956 à 19..

L'école communale des filles fut établie en 1872. La première institutrice communale, Melle Pierre Cécile, entra en fonctions le 1er novembre 1872.

- Melle Gillet Philippine, nommée en 1873,
- Melle Godart Eugénie, en religion
Soeur Marie St-Denis, nommée en 1874,
- Mme Nélis-Rowart, de 1879 à 1885,

L'école libre des filles fut adoptée en 1885.

- Melle Moreau Marie, en religion
Soeur Lucius, dirigea l'école privée de 1879 à 1885,

- Melle Noël Céleste, nommée en 1886,
- Melle Lecaille Justine, nommée en 1888,
- Melle Quévrin Flore, en religion
Soeur Céline, nommée en 1889,
- Melle Poucet Maria, en religion
Soeur Eugénie, de 1891 à 1940,
- Melle Etienne Julia, en religion
Soeur Angèle, en 1907,
- Soeur Denise, de 1909 à 1918,
- Soeur Julienne, de 1918 à 1921,
- Melle Pêcheur Dina, de 1921 à 1922,
- Melle Barbier Adrienne, en religion
Soeur Elisa, nommée en 1922,
- Melle Picard Madeleine, de 1940 à 1945,
- Melle Gridelet Gabrielle, de 1945 à 1948,
- Melle Didot Maria, de 1948 à 1953,
- Melle Eppe Gaby, de 1953 à 1954,
- Melle Maquet Denise, de 1954 à 1956,
- Melle Marchal Fernande, nommée en 1956,
- Mme Ansotte-Herman Valentine,
maîtresse de couture de 1933 à 1943 et depuis 1957.

L'école gardienne libre fut créée en 1896.

- Melle Cheffen Stéphanie, en religion
Soeur Thérèse, nommée en 1896,
- Soeur Emilie, de 1917 à 1923,
- Melle Seutin Odile, en religion
Soeur Saint-Léon, de 1923 à 1929,
- Melle Goffinet Laure, de 1929 à 1954,
- Melle Lambert A. Marie, de 1954 à 19 ,

Dédoublément de l'école gardienne en 1952.

- Melle Géron M. Louise, de 1952 à 1955,
- Melle Charlier, de 1955 à 1956,
- Melle Goffinet Liliane, nommée en 1956.

Ecole ménagère.

En 1953 une très belle école ménagère s'est ouverte rue des Alliés dans l'immeuble ayant appartenu à Madame Veuve Bodson. De nombreuses jeunes filles y suivent des cours perfectionnés de disciplines féminines. Melle Marie-Louise Crucifix dirige l'école en sa qualité de régente ménagère. Cette école est appelée à un grand développement et répond à un réel besoin régional.

- Melle Gérard Josette, nommée en 1953,
- Melle Crucifix Marie-Louise, nommée en 1953.

La formation de la jeunesse de Forrières, qui a toujours compté des intellectuels, est certes le plus bel éloge qui puisse être adressé à tous ses éducateurs dont la compétence et le dévouement inlassable n'ont jamais cessé de se manifester.

Au fil des décisions du Conseil Communal et Collège Echevinal de 1958 à 1971, voici quelques points qui ont marqué la vie scolaire de notre village :

- 18 octobre 1958 : congé le mercredi après-midi plutôt que le jeudi après-midi.

- 17 septembre 1959 : création d'une 3e classe : nomination de Madame Maria Didot épouse Herman à partir du 22 septembre 1959 (Elle sera mise en disponibilité par suppression d'emploi le 2 octobre 1972)
- 30 septembre 1959 : création d'un emploi de maîtresse de travaux d'aiguille provisoire (2h/sem le jeudi après-midi) Valentine Herman.
- 13 mai 1960 : principe de construction d'une nouvelle école.
- 10 novembre 1960 : mise en location de locaux mis à disposition de l'Ecole libre (Le pacte scolaire imposera à la commune de demander un loyer de 2.400 francs pour 2 classes).



FORRIERES ET LES GUERRES

Les Forriérois eurent beaucoup à souffrir des deux grandes guerres, particulièrement meurtrières, qui couvrirent notre pays de ruines et de sang.

En 1914, ce fut l'invasion des hordes teutoniques qui terrorisèrent nos contrées, puis une occupation tyrannique durant quatre années. Les hommes restés au foyer se montrèrent dignes de leurs frères qui luttèrent dans les boues de l'Yser, en s'opposant aux nombreuses réquisitions et surtout en refusant de se soumettre aux ordonnances sur le travail forcé. Les boches rageurs décrétèrent alors les cruelles déportations de 1916.

Le 10 mai 1940, lorsque l'envahisseur souilla à nouveau notre terre luxembourgeoise, nos populations, se souvenant des atrocités de 1914, prirent le chemin de la France, mais devant la rapidité des événements, durent réintégrer leurs demeures où les pillards avaient fait leur oeuvre.

L'occupation moins « serrée » au début, entra dans une phase nouvelle en 1943, lorsque l'infâme Gestapo traqua les hommes qui cherchaient à se soustraire à la déportation. Dressés contre les procédés odieux des policiers allemands, animés en outre d'un patriotisme ardent, ces hommes unirent leurs forces à celles des divers groupements de résistance qui s'étaient constitués. Nombre d'entre eux se retranchèrent dans les bois où, les armes à la main, ils défièrent l'ennemi qui, à partir de ce moment, ne connut plus un instant de répit. Les sabotages se succédèrent à une cadence sans cesse accrue. Que d'actes de courage et d'audace ! Il fallait vaincre par tous les moyens ces boches qui, croyant briser l'opposition, opérèrent de nombreuses arrestations. Plusieurs des Nôtres emmenés en Allemagne subirent les atrocités des camps de concentration.

Pour comble de malheur, cette localité, comme la plupart de nos villages d'Ardenne et de Famenne, fut une seconde fois envahie le 23 décembre 1944 par les reîtres de von Rundstedt. Forrières connut alors la guerre dans toute son horreur : les demeures mises en coupe réglée par la bête nazie déchaînée, les arrestations massives, les bombardements terrifiants, et tout cela, au coeur d'un hiver particulièrement rigoureux. Plongées dans une aussi effroyable tourmente, nos populations firent preuve d'un magnifique courage.

Le 10 janvier 1945, les troupes allemandes menacées d'encerclement par les blindés anglo-américains, durent battre en retraite et c'est ainsi que prit fin l'horrible cauchemar.

GUERRE 1914-1918

Combattants

Laguesse Numa (mort pour la Patrie le 8-9-1914) – M. l'abbé Alaime – Bande Edmond – Barzin Jean – Bellaire Adrien – Bounameaux Henri – Bounameaux Jean – Chabart Jh. Alphonse – Chevalier Edgard – Chevalier Odon – Crucifix Georges – Cugnon P.P. Joseph – Cugnon René Jules – Cugnon Victor François – de Gauthier Raymond – Delcourt Charles – Denis Jules – Dernivois Joseph – Doucet Léandre – Doyen Frédéric – Durand Henri – Durand Jules Joseph – Durand Léon Joseph – Focant Emile – François Jules – Germain Albert – Gillet Charles – Hébert René – Henin Octave – Joly Ursmar – Laguesse Gustave – Laguesse Jean-Baptiste – Laguesse Jules – Lessain Hubert – Nollomont Jean – Ory Gustave – Paul Fernand – Pecheur Jules – Pellegrin Henri – Pierre Joseph – Poty Paul – Renard Benjamin Joseph – Rodrigue Anatole – Dr. Simon Raphaël – Tichon Paul – Vandebegine Léopold – Verhaeghe Gustave – Vincent Léopold.

Déportés

Ansotte Joseph – Ansotte Hector – Antoine Emile – Auspert Jules – Bande Charles – Batter Jules – Bertrand Jean – Bertrand J. Joseph – Brisbois Georges – Brisbois Gustave – Chabart Alphonse – Chabart M. Joseph – Cugnon Léon – Cugnon J.H. Louis – Cugnon Lucien – Cugnon René Joseph – Damas Camille – Davin Gilbert – Delperdange Auguste – Durand Félix – Focant Albert – Fortin Félix – Gabriël Joseph – Georges Hubert – Germain Eugène – Germain Théophile – Gillet Arthur – Gilson Louis – Grandmont Paul – Henin Eugène – Henrot Joseph – Hérin Omer – Jaumain Auguste – Laguesse Georges – Laguesse Théophile – Ledoux Fernand – Ledoux Joseph Edouard – Ledoux Marcel – Leroy Alphonse – Louis Jules Joseph – Matagne Victor – Massart Alphonse – Michel Justin – Mormont Alexandre – Mormont Eugène – Motkin H. Joseph – Patriarche Célestin – Roufosse Henri – Vonèche Marcel.

GUERRE 1940-1945

Combattants

Prisonniers de guerre

Ansotte Joseph – Antoine Georges – Antoine Joseph – Antoine Pierre – Boniver Richard – Bouchat Charles – Chabart Fernand – Chabart Raymond – Cugnon Léon – Cugnon Vital – Cuisinet Robert – Durand Gilbert – Evrard Edgard – Evrard Léon – M. l'abbé A. Focant – Focant Jean – Grandmont Jean – Grandmont Louis – Hamptiaux Albert – Herman Robert – Jaumain Georges – Laguesse Hubert – Lambert Florent – Leroy Adrien – Leroy André – Lallemand Arthur – Léonard Henri – Louis Jules – Monfront François – Paquet Abel – Paquet Gilbert – Paul Eugène – Paul René – Pecheur Joseph – Pecheur Lucien – Piérard Henri – Piérard Charles – Poncelet Antoine – Thémans Joseph – Tichon Joseph – Tichon Paul.

Non prisonniers de guerre

Antoine Armand – M. l'abbé Bande – Coulon Aimé – Cugnon Emile – Cugnon Hubert – Cugnon Lucien – Dachelet Achille – Delvaux Etienne – Faite Albert – Fautré Gaston – Halin Marcel – Jottard Désiré – Lecomte Jules – Lecomte Louis – Ledoux Paul – Léonard Alphonse – Lessain Arthur – Lissor Joseph – Mareschal Albert – Maron Edgard – Motkin François – Motkin Jean – Nicolay Emile – Paquet Arsène – Paul Gaston – Piérard Victor – Poncelet Henri – Poncelet Marcel – Poncin Julien – Rapin Robert – Renard Léopold – Rondeaux Jean – Rousselet Emile – Ruffy René – Dr Simon Raphaël – Ska Georges – Tichon Aimé – Vincent Albert.

Réfractaires

Ansotte Désiré – Baijot Léo – Cugnon Gilbert – Cugnon Roger – Dulieu Emile – Focant Noël – Gauthier Eugène – Georges Edmond – Goffinet René – Hérin Albert – Herman Adrien – Krémer Sothène – Léonard Alphonse – Leroy Joseph – Massart Léopold – Paquet Arsène – Poncin Julien – Renard Charles – Renard Léopold – Ska Georges – Sokay Georges – Sokay Raymond – Thémans Henri.

Prisonniers politiques

M. l'abbé Alaime – Crucifix Georges – Cugnon Louis – Cugnon Lucien – Dehon Joseph – Durand Joseph – Faite Albert – Férauche Alphonse – Georges Edmond – Laguesse Alphonse – Ledoux Henri – Léonard Alphonse – Maron Edgard – Mareschal Elisé – Masson Jean – Mostenne Florentin – Motkin Joseph – Nicolay Charles – Poncin Julien – Sokay Arsène – Tirtiaux Romaine – Vandebeigne Léopold.

Prisonniers politiques morts en Allemagne

Brisbois Léon	Camp de Neuengamme
Georges Nestor	Fusillé à Cologne
Mostenne Odon	Mort au camp de Mauthausen
Paul Georges	Mort au camp de Mauthausen
Rapin Robert	Mort au camp de Mauthausen
Renard Léopold	Mort au camp de Sarau-Lubeck
Renard Nestor	Mort au camp de Mauthausen
Rox Albert	Mort au camp de Mauthausen
Schincgken Emilie	Mort au camp de Mauthausen
Simonet Edward, bourgmestre	Mort au camp de Gross-Rozen
Theis Jean	Mort au camp de Mauthausen

Victime militaire

Poncelet Henri, lieutenant au 3ème régiment de Lanciers, tombé au Champ d'Honneur, le 17 mai 1940, à Terneuzen.

Victimes civiles

Cugnon Louis Joseph,	mort à Joigny, en juin 1940
Ledoux Gustave,	tué lors du bombardement de Jemelle en mai 1940
Lessain Eva épouse Thomas	tués en mai 1940, bombardement de Rocquigny
Lothaire Lambertine épouse Léonard	tués en mai 1940, bombardement de Rocquigny
Thomas Gabrielle	tués en mai 1940, bombardement de Rocquigny
Thomas Marie-Thérèse	tués en mai 1940, bombardement de Rocquigny
Thomas Robert	tués en mai 1940, bombardement de Rocquigny
Henrot Flore,	morte par suite de l'exode de 1940
Grandmont Albert,	disparu au cours de l'exode 1940
Faite Albert,	décédé des suites d'une blessure reçue en mai 1940 et d'une affection contractée lors de l'offensive des Ardennes
Mareschal Albert,	fusillé à Bande, lors de l'offensive des Ardennes
Bodart Camille	morts bombardements, offensive des Ardennes
Godfroid Georges	morts bombardements, offensive des Ardennes
Mareschal Joseph	morts bombardements, offensive des Ardennes
Paul Jean-Baptiste	morts bombardements, offensive des Ardennes
Sidon Emile,	morts bombardements, offensive des Ardennes.

Otages pris lors de l'offensive des Ardennes

Antoine Jules – Bellaire Marcel – Bernier Raymond – Bodart Camille (figure parmi les victimes civiles) – Bonmariage Albert – Borsus Charles – Brisbois Hubert – Burnay Flavien – Chabart Victor – Collard Joseph – Coulon Aimé – Coulon Elie – Cugnon Guillaume – Delvaux Etienne – Duchesne Omer – Dulieu Emile – Dumont Arilde – Durand Adolphe – Durand René – Evrard François – Evrard Georges – Fautré Gaston – Focant Noël – Garot Joseph – Gauthier Eugène – Georges Edmond – Georis Victor – Gillet Jules – Godfroid Georges (figure parmi les victimes civiles) – Godfrin Raymond – Goffinet Gilbert – Gosset Léon – Grandmont Auguste – Grandmont Edmond – Grandmont Joseph – Grandmont Luc – Halin Marcel – Halin René – Hérin Jean – Hérin Victor – Herman Maurice – Houba Arthur – Jadot Marcel – Krémer Lucien – Krémer Sosthène – Labar Fernand – Labiouse Joseph – Labiousse Maxime – Laguesse André – Laguesse Gaston – Lassudry Charles – Lebon Jules – Lebrun Joseph – Lecomte Joseph – Lecomte Jules – Lecomte Louis – Ledoux Alexis – Léonard Adolphe – Léonard Alphonse – Léonard Armand – Léonard Omer – Leroux Fernand – Leroy Ferdinand – Leroy Joseph – Leroy Paul – Leroy René – Lessain Arthur – Lissor Joseph – Mahin Robert – Mareschal Joseph – Mareschal Léon – Maron Edgard – Massart Léopold – Monfront François – Motkin Joseph – Moreau Joseph – Moreau Marcel – Piérard

Joseph – Piérard Victor – Pioge Marcel – Questiaux Achille – Renard Charles – Renard Jules – Remy Jules – Rondeaux Jean – Sidon Emile (figure parmi les victimes civiles) – Sokay Raymond – Thémans Henri – Tichon Aimé – Tichon Bernard – Verdeur Gaston – Vincent Albert.

(Les listes des diverses catégories qui précèdent, ont été communiquées par les Autorités communales de Forrières, ce dont nous les remercions).

Cette énumération, hélas trop longue, atteste la grandeur du martyr infligé à nos paisibles populations ; mais elle met d'autre part en évidence l'énergie tenace, les sentiments de courage et d'abnégation déployés dans la lutte contre l'ennemi. Rendons hommage à tous ces patriotes !

En présence de M. van den Corput, Gouverneur de la province de Luxembourg et de M. René Lecomte, Commissaire de l'arrondissement de Marche-en-Famenne, une cérémonie officielle s'est déroulée à Forrières, le 15 septembre 1945, à la mémoire des Enfants de la localité, morts dans la tourmente.

Souvenons-nous !

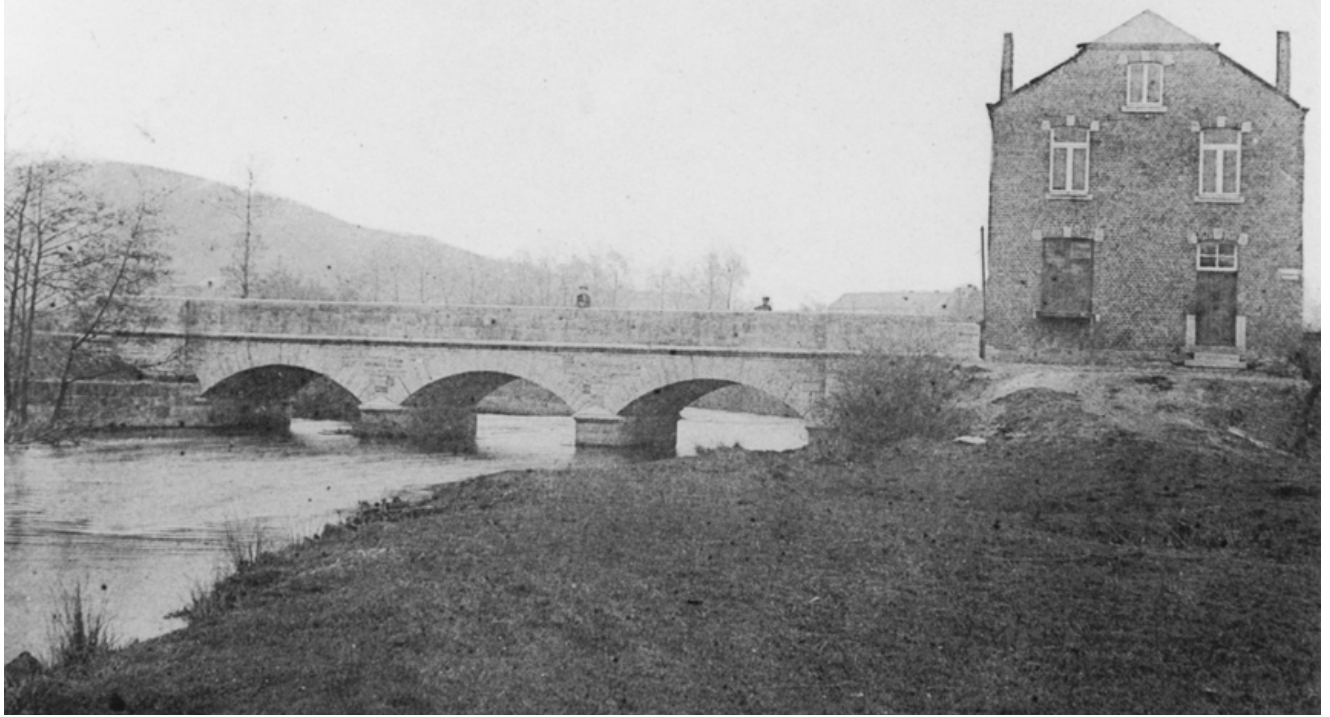


BIBLIOGRAPHIE

- Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg.
Annales de l'Institut Archéologique de Namur.
Archives de « l'Ancienne Justice » de Forrières, (archives de l'Etat – Arlon).
Revue du Touring Club de Belgique (1908).
La Dernière Heure 1940 (M. Magera).
La Croix de Belgique 1936.
Emile Tandel – « Les Communes Luxembourgeoises ».
Abbé Ch. Dubois – « Le Luxembourg sous les Romains ».
Geubel – « Nassogne à son Patron ».
Abbé de Leuze – « Histoire du Comté de Montaigu ».
G. Lamotte – « Le Comté de Rochefort ».
Camille Joset S.J. – « Les Villes au Pays de Luxembourg ».
A Vasse – « Voyage à Rochefort et à la Grotte de Han ».
De Raadt – « Les Sobriquets des communes belges ».
FF. Mathieu & Alexis – « La Province de Luxembourg ».
R.P. J. Bertholet – « Histoire du Duché de Luxembourg ».
Louis Banneux – « L'Ardenne Mystérieuse ».
A de Prémoré – « Le Folklore de la plaine et des bois ».
Grob & Vannerus – « Dénombrements des feux du Duché de Luxembourg et du
Comté de Chiny ».
Alphonse Verkooren – « Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg ».
Marcel Bourguignon – « Mélange de Folklore luxembourgeois ».
Dictionnaire Vandermaelen.
Louvrex – « Recueil des Edits ».
A Bequet – « Nos fouilles en 1885 ».
F Van Kalken – « Histoire de Belgique ».
De Commynes – « Chroniques des Grandes Epoques »

FORRIERES. — La Lomme et le Patronage

Edit. L. Duparque, Florenville



Hôtel Vonèche-Andrienne



